

FOCAL

Année internationale de la biodiversité :

2. Ordinaire ou domestique, nous en sommes tous responsables



LE DÉBAT: Les budgets des Parcs naturels régionaux : entre pérennité et fragilité ?

Éditorial de René Souchon, président du Conseil régional d'Auvergne et vice président de l'ARF



Le Parc naturel régional, un outil pertinent au service d'une Éco-Région

Depuis la création des Parcs naturels régionaux en 1967, la montée en puissance du développement durable, les mutations du monde rural et les modifications institutionnelles introduites par la décentralisation ont profondément transformé les enjeux de nos politiques territoriales.

Les Conseils Régionaux, à qui revient l'initiative de leur création, ont tissé des liens de plus en plus étroits avec les Parcs naturels régionaux, reconnus dans le monde entier pour leurs pratiques innovantes et la qualité de leur ingénierie territoriale.

L'action des Parcs se situe souvent à l'interface entre environnement et agriculture : voilà qui leur donne à l'évidence un temps d'avance dont pourrait largement s'inspirer la prochaine Politique Agricole Commune ! La mise en place de systèmes agricoles économes, respectueux des ressources naturelles et de la biodiversité, l'évolution de la PAC dans ses objectifs et son mode de gouvernance sont des principes que j'ai portés, avec conviction, au sein de mon rapport remis en juin dernier au Comité des Régions d'Europe.

À son échelle, la Région Auvergne agit et avance « main dans la main » avec ses 2 parcs, le Parc des Volcans d'Auvergne (le plus grand de France) et le Parc Livradois-Forez, au service d'une stratégie de développement durable et d'un objectif commun : construire une Auvergne de progrès, moderne et responsable.

Deux projets de création de parcs sont par ailleurs en cours dans notre région : celui de l'« Aubrac » et des « Gorges du Haut-Allier/ Margeride ». Avec 4 parcs sur notre territoire régional, nous disposerons bientôt d'un levier majeur pour faire de l'environnement un facteur durable d'attractivité économique pour l'Auvergne. Un atout considérable pour parachever la construction de cette Éco-Région « grande et juste » qui a été plébiscitée, en mars dernier, par les Auvergnates et les Auvergnats.

Sommaire

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Brière : Sauvegarder l'anguille.
- Caps et Marais d'Opale : La renaissance du bacôve.
- Avesnois : mobilisation transfrontalière autour du bâti et des savoir-faire.
- Volcans d'Auvergne : L'exploration grandeur nature et la navigation Internet font cause commune !
- Millevaches en Limousin : Des balades toponymiques.
- Haut-Languedoc : Le méthane, source d'énergie.
- Vexin français : Des projets de logements locatifs « verts » primés.
- Périgord-Limousin : Un Randio'guide pour mieux se promener.
- Haut-Languedoc : Une caméra thermique pour les lycéens.
- Chartreuse : Des étoiles au-dessus de chez soi.
- Forêt d'Orient : 40^{ème} anniversaire du Parc de la Forêt d'Orient.
- Brenne : Le jeu du portrait.
- Pilat : L'Europe investit sur les services et les produits locaux.
- Monts d'Ardèche : Un magasin pour dix sept agriculteurs..
- Pilat : Des emplois partagés en arboriculture et viticulture.
- Luberon : De la ferme à la cantine.
- Scarpe-Escaut : Chantiers solidaires entre communes.
- Caps et Marais d'Opale : Mare à grenouilles et mare à pompiers.

10-12 LE DÉBAT

- Les budgets des Parcs : entre pérennité et fragilité ?

13-18 FOCAL

- Année internationale de la biodiversité :
2. Ordinaire ou domestique, nous en sommes tous responsables.

19-21 ACTEURS

- Martinique : Le pharmacien Emmanuel Nossin, défenseur des savoirs traditionnels d'ethnobotanique et de médecine traditionnelle.
- Brière : Jean-Henri Pagnon et son couteau Morta..
- Monts d'Ardèche : Julien Delmaire, slameur et animateur de son territoire.

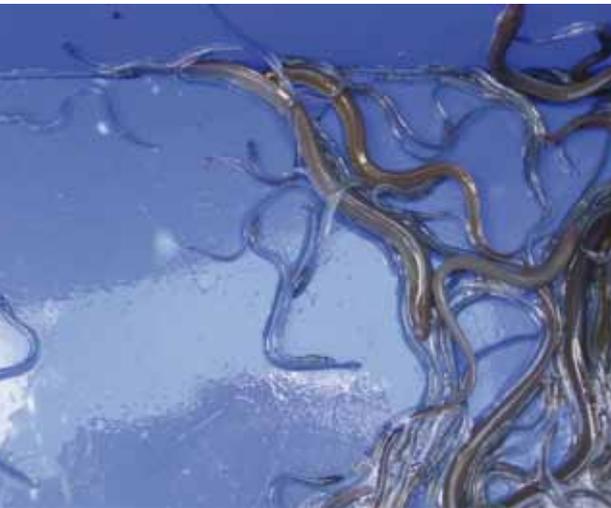
22-23 RÉSEAU



Brière

Sauvegarder l'anguille

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



L'anguille, un poisson migrateur en déclin régulier.

Ph. J.-P. Damien / PNR Brière.

Depuis 2007, l'Union européenne a engagé un plan de sauvegarde de l'anguille, poisson migrateur en déclin régulier depuis trente ans. Afin de mieux apprécier la situation et d'apporter des réponses sur son territoire, le Parc naturel régional de Brière avait engagé dès 2004 des expertises scientifiques, en partenariat avec l'Université de Rennes 1, sur l'ensemble du peuplement piscicole.

Pour l'anguille, malgré la proximité de l'estuaire de la Loire, espace privilégié de recrutement des civelles (larves d'anguille), les pêches scientifiques révèlent une population peu abondante, vieillissante et en déclin. Entre 2004 et 2009, la population régresse de 4,3% à 1,8% des effectifs de poissons. Autre signal d'alarme, les anguillettes, qui composaient 44 à 53% de la population, n'y participent plus qu'à 18% ! Ce constat est en partie imputable aux faibles possibilités qu'ont les civelles de coloniser les marais briérons, liées à la présence d'ouvrages hydrauliques, obstacles infranchissables.

L'animation d'un groupe de travail permet de sensibiliser les acteurs concernés et d'engager des actions de sauvegarde. Pour restaurer la libre circulation migratoire de l'anguille, des manœuvres hiver-

Ph. J.-P. Damien / PNR Brière.



On laisse pénétrer le flot, qui entraîne avec lui les civelles vers l'amont.

nales spécifiques de vannes hydrauliques sont développées et complétées par l'équipement des barrages de passes à anguilles. Encore en phase d'acceptation par les acteurs locaux, l'intégration de la problématique migratoire à la gestion hydraulique des marais est néanmoins en bonne voie. En complément, des mesures nationales de réduction de la pêche sont mises en œuvre sous l'impulsion du Plan de gestion européen pour l'anguille.

Afin de communiquer largement ces acquis scientifiques, les études sont en téléchargement sur le site Internet du Parc de Brière et un ouvrage pédagogique viendra compléter ce dispositif.

Cette coopération science-gestion, exemplaire, a permis de cerner l'état de la communauté piscicole et les causes majeures de dysfonctionnement, de formaliser des mesures de gestion et de sensibiliser les acteurs. Pour l'Anguille, les efforts consentis montrent la voie pour restaurer la population locale et contribuent à l'action internationale que nécessite la sauvegarde de ce véritable patrimoine culturel. ■



« Le barrage de Méan »: premier obstacle à la colonisation des marais par l'anguille.

Ph. J.-P. Damien / PNR Brière.

Contact

Jean-Patrice Damien

Parc naturel régional de Brière

Tél. 02 40 91 68 68

Mail jp.damien@parc-naturel-briere.fr

Caps et Marais d'Opale

Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.



Une longue barque profilée à fond plat.

La renaissance du bacôve

à fond plat, en bois de chêne de la forêt proche, colmaté à l'étope, est l'emblème d'un savoir-faire patrimonial dont le sauvetage faisait partie des objectifs du parc et de la communauté d'agglomération. Son agrément pour la navigation n'a pas été chose facile vu les règlements actuels. Mais tout

est désormais réglé et le nouveau bacôve va pouvoir transporter ses passagers à la découverte du marais en toute quiétude grâce à son moteur électrique offert par la fondation EDF, « Diversiterre », qui lui a aussi donné son nom ■



Rémi Colin a repris le flambeau.

Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

La ville de Saint-Omer abrite encore une « rue des faiseurs de bateaux » (prononcer « rue des faiseurs d'batiaux »). Pourtant, aucun bacôve ni escute, les embarcations traditionnelles du marais audomarois, n'avait plus été fabriqué depuis 20 ans.

Un enfant du pays, Rémi Colin, a repris le flambeau. Charpentier de bateaux installé avec le soutien du syndicat mixte du parc, il vient de mettre à l'eau son premier bacôve. Cette longue barque profilée

Contact

Parc des Caps et Marais d'Opale

Tél. : 03 21 87 90 90

Mobilisation transfrontière

autour du bâti ancien et des savoir-faire locaux

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Ph. PNR Avesnois

2 agents techniques communaux en formation « maçonnerie pierre bleue » à Dimechaux (Avesnois).

Le projet Trans-Formation du patrimoine, à cheval sur la France et la Belgique, bénéficie des financements européens du programme Interreg. Constatant sur leurs territoires respectifs (Avesnois/Wallonie) le même besoin de meilleure connaissance, préservation et mise en valeur

du bâti ancien, le Parc naturel régional de l'Avesnois, le Groupe d'action locale de la Botte du Hainaut, la Maison de l'Urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord (CAUE), l'Institut du Patrimoine Wallon et Espaces naturels régionaux poursuivent à travers ce projet des objectifs de dialogue, de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs. Il s'agit, par-delà les frontières, de promouvoir le bâti ancien, la reconnaissance de sa contribution au cadre de vie et au patrimoine, la formation des habitants et des professionnels de la restauration ■



Ph. PNR Avesnois

Un exemple en Belgique (commune de Baileul) présenté lors d'une session de sensibilisation.

Contacts
Grégory BOULEN,
Parc de l'Avesnois
Tél. 03 27 14 90 80
Mail : gregory.boulen@parc-naturel-avesnois.com

Millevalches en Limousin

Des balades toponymiques



Ph. PNR Millevalches en Limousin

Faire vivre la mémoire des noms en langue occitane pour mieux comprendre son territoire, c'est l'objectif d'une opération de sensibilisation mise en œuvre par le Parc de Millevalches en Limousin et l'Institut d'études occitanes du Limousin. Les participants des deux premières randonnées culturelles, en Corrèze puis en Haute Vienne, ont écouté l'histoire de leurs villages en arpentant les forêts de jargues (aubépines), vergnes (aulnes), fao (hêtres), chassagnes (chênes) et castagnes (châtaigniers). La prochaine balade aura lieu dans la Creuse au printemps prochain.

Contacts :
Cécile Kohut
Parc de Millevalches en Limousin
Tél. : 05 55 04 04 12
Mail : c.kohut@pnr-millevalches.fr

Volcans d'Auvergne

L'exploration grandeur nature et la navigation Internet font cause commune !

Ne partez pas de la Maison du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, à Montlosier (Aydat), sans votre « Musette Nature » ! Il s'agit d'un petit sac à dos prêté aux visiteurs le temps de leur excursion sur le sentier du Puy de Vichatel (63) pour leur permettre d'apprécier pleinement les caractères écologiques et paysagers environnants. Son contenu sera utile, à chaque borne numérotée disposée sur leur chemin où ils sont invités à s'arrêter. A l'aide des instruments de découverte (jumelles, kit de moulage, loupe, guide naturaliste...) qui équipent le sac à dos, ils pourront donner libre cours à leur goût de l'exploration. Et même, à leur goût pour les sciences expérimentales puisque des instructions liées au thème de chaque étape les invitent à « mettre la main à la pâte » pour, par exemple, évaluer l'âge d'un arbre, dessiner le paysage, réaliser un moulage d'empreinte floristique ou faunistique : c'est l'objet du verso de 10 fiches thématiques... L'expérience accessible à tous, dès 7 ans, dure une demi-journée, à faire en famille ou dans un cadre scolaire pour apprendre à connaître le milieu de façon sensible ; l'intellect y trouve aussi son compte : l'information plus « encyclopédique » nécessaire à la compréhension



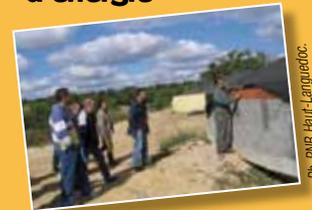
Un sac à dos avec jumelles, loupe, guide naturaliste...

des écosystèmes et des conséquences des activités humaines sur leur évolution est délivrée côté recto des 10 mêmes fiches. Elles expliquent : les milieux aquatiques, la formation des volcans, l'âge de la forêt, la notion de corridor écologique, etc. Le sac à dos doit être restitué en fin de parcours, mais ces fiches sont cadeau ! A emporter à la maison, où l'aventure continue à partir du site internet www.musette-nature.com. Grâce au code figurant sur l'étui des fiches thématiques, le visiteur pourra se connecter à d'autres contenus, poser ses questions et « poster » contributions écrites et iconographiques. Comme quoi, pleine nature et high tech ne sont pas exclusives l'une de l'autre ! ■

Contact
Marie-Noëlle Basmaison
Parc des Volcans d'Auvergne
Tél. : 04 73 65 64 00
Mail : mnbasmaison@parcnaturel-volcansauvergne.com

Haut-Languedoc

Le méthane, source d'énergie



Ph. PNR Haut-Languedoc

La valorisation en énergie des déjections de trente vaches peut fournir de l'électricité à 15 foyers ! Une étude conduite par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc en 2009 montre un important potentiel en biogaz sur son territoire. Depuis, le parc mène des actions de sensibilisation auprès des éleveurs et encourage la concrétisation de projets par le financement d'études de faisabilité.

Contact
Frédéric Péreira,
Parc du Haut Languedoc
Tél. 03 83 81 67 67
Mail : energie@parc-haut-languedoc.fr

Vexin français

Des projets de logements locatifs « verts », primés



Une opération lauréate à Follainville-Dennemont.



Ph. H.L. Architecture.

Entre 2003 et 2007, calée sur la Charte du Parc naturel régional du Vexin français, une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat à volet énergie) a démontré la pertinence d'une action de rénovation conjuguant sauvegarde d'un parc locatif ancien, économies d'énergie et maîtrise des loyers. Pari gagné, mais « visons plus haut, en vertu d'une approche globale », décident les élus du parc dès 2006. D'où un autre appel à projets portant sur la reconversion d'anciens bâtiments ruraux à valeur patrimoniale pour les transformer en logements à loyers modérés à basse consommation d'énergie. Au-delà d'un « simple » changement de chaudière, cette fois, démarche bioclimatique, valorisation des atouts ruraux, énergies renouvelables et techniques de pointe pour la maîtrise de l'énergie sont de la partie ! Résultat, la nouvelle opération présentée par le parc a polarisé l'attention du concours organisé

pour la 14^{ème} année sous le patronage de la Région, l'Arene, ou encore Natureparif : le Grand Prix de l'environnement des villes et territoires d'Ile-de-France.

Candidate dans 3 des 11 catégories du concours (aménagement/patrimoine, qualité environnementale des bâtiments et énergie), l'opération du parc du Vexin français a été distinguée dans les deux premières catégories. Les logements lauréats, tous à loyer modéré, sont : 6 logements à Follainville-Dennemont, créés dans un ancien corps de ferme ; 2 logements à La Roche Guyon, créés dans un bâtiment communal dont la réalisation est couplée avec la mise aux normes d'accès aux handicapés du bâtiment de La Poste ; 15 logements à Auvers-sur-Oise, dans un ancien corps de ferme ; 3 à Théméricourt, dans une maison municipale du bourg ; 3 à Evعqueuemont dans une ancienne dépendance agricole ; 2 au Perchay dans un ancien bâtiment rural. Début des travaux à l'automne 2010. Ces réalisations exemplaires ont vocation à être dupliquées à une plus large échelle ■

Contact
Philippe Bodo,
Tél. : 01 34 48 65 91
Mail : p.bodo@pnr-vexin-francais.fr



Remise du Grand Prix de l'environnement des villes et territoires d'Ile-de-France.

Ph. H.L. Architecture.

Périgord-Limousin

Un Randio'guide pour mieux se promener

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Un véritable ordinateur de poche équipé d'un GPS.

Le Randio'guide est une manière originale de découvrir le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Véritable ordinateur de poche équipé d'un GPS, les randonneurs peuvent ainsi se laisser guider dans des balades en toute liberté. Cette initiative du parc est cofinancée par l'Union européenne, les conseils régionaux d'Aquitaine et du Limousin, les conseils généraux de Dordogne et Haute-

Vienne et s'appuie en grande partie sur le réseau du Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées. Au printemps 2010, cinq itinéraires thématiques d'une durée de 45mn à 4h ont été proposés aux randonneurs avec un Randio'guide.

Chaque circuit est ponctué d'une dizaine de points d'intérêt où se déclenchent un commentaire, un conte ou une vidéo, sur des thèmes concernant la faune, la flore, le paysage, le patrimoine bâti ou les produits fermiers. La location des appareils est proposée pour une somme modique par les offices de tourisme ainsi que par un restaurant, un apiculteur « Marque Produit du Parc » et un artisan d'art. L'objectif est de faire partager à un maximum de visiteurs les richesses patrimoniales du territoire à l'aide d'un support innovant, interactif et actualisé en permanence ■

Contacts
Parc naturel régional Périgord-Limousin
Delphine Coudert
Chargé de mission Tourisme
Tél. : 05 53 60 34 65
Mail : d.coudert@pnrpl.com

Ph. PNR Périgord-Limousin.

Une caméra thermique pour les lycéens



Ph. M. Corroir

La caméra thermique permet de diagnostiquer les déperditions de chaleur d'un bâtiment.

Les élèves de première Bac pro maintenance des équipements industriels du lycée professionnel « Jacques Brel » de Saint-Pons-de-Thomières, ont participé à une formation sur l'utilisation de la caméra thermique. Cette initiative s'inscrit dans le projet « Pour ma planète, je bouge », porté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. La caméra thermique, mise à disposition par le parc, permet

de diagnostiquer les déperditions de chaleur d'un bâtiment, les anomalies de fonctionnement en décelant des sources anormales de chaleur d'origine électrique, mécanique ou thermique, notamment pour le chauffage. La formation est assurée par Karen Sulter, animatrice au centre Cebenna d'Olargues, dans le cadre d'un cours sur la maintenance industrielle des systèmes de production dans le domaine des énergies renouvelables. « Je souhaite que les entreprises locales accueillent nos élèves pour effectuer des diagnostics de terrain, en terme de prévention ou d'économie d'énergie. Les élèves pourront ainsi se familiariser avec le maniement de la caméra thermique tout en offrant aux entreprises un audit sur leur outil de travail », déclare Yves-Paul Martin, professeur. Pour la prochaine rentrée scolaire, la région Languedoc-Roussillon financera l'acquisition de caméras thermiques. ■

Contact :
Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Frédéric Pereira
Chargé de mission Energie
energie@parc-haut-languedoc.fr
04 67 97 38 16

40ème anniversaire du Parc naturel régional de la forêt d'Orient



40 ans d'histoire ont bien mérité, d'octobre à décembre dernier, une célébration protéiforme :
- des événements

axés sur le bois (salon de l'éco-construction, sensibilisation au bois comme combustible d'origine renouvelable, remise d'un éco-trophée à une entreprise exemplaire en la matière) ;
- des loisirs, notamment avec Festiliacs ;
- de l'art (autour des artistes et des artisans du territoire) ;
- de la nature (randonnées, ateliers enfants, expo à la Maison du Parc sur la biodiversité, conférence de Jean-Marie Peit, édition d'un livret pédagogique...).

Contact
Parc de la Forêt d'Orient
Tél. : 03 25 43 81 90
Mail : bonjour@pnrfo.fr

Des étoiles au-dessus de chez soi



Ph. PNR Chartreuse

Un label pour l'action en faveur de la préservation du ciel nocturne.

En juillet 2010, les communes de Saint-Franc et Saint-Pierre-de-Genébros ont reçu le label « Villes et villages étoilés » pour leur action en faveur de la préservation du ciel nocturne. Une exposition sur la pollution lumineuse, réalisée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) en partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse, a été présentée au public à cette occasion. Ce label distingue les lauréats d'un concours proposé par l'Association nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement nocturne à toutes les communes de France. Une demi-étoile à cinq étoiles sont attribuées aux communes qui mènent une politique favorable à la maîtrise des éclairages publics.



« L'excès d'éclairage public a plusieurs effets sur l'environnement », précise Hélène Foglar, responsable du pôle veille écologique de la FRAPNA, en charge de la pollution lumineuse. « Un impact énergétique avec un gaspillage qui est estimé à 40% de la consommation en éclairage public, des conséquences sur l'écosystème du fait d'une perturbation des espèces animales sensibles à la lumière (oiseaux migrateurs, insectes, mammifères), des effets sur la santé des habitants gênés à l'intérieur de chez eux par un éclairage permanent, et enfin une atteinte à la partie céleste de notre patrimoine naturel puisque le ciel et ses étoiles ne sont plus visibles.

Les collectivités locales sont de plus en plus sensibles à tous ces inconvénients ». Puissance, consommation, orientation des flux lumineux, durée d'éclairage sont donc autant de critères d'attribution du label « Villes et villages étoilés » ■

Contacts
Parc naturel régional de Chartreuse
Marion Stumpel
Chargée de communication
04 76 88 75 20
marion.stumpel@parc-chartreuse.net

Le jeu du portrait



Pour célébrer les 20 ans du Parc naturel régional de la Brenne, 51 communes ont chacune invité cinq habitants de tous âges à se faire tirer le portrait. Résultat : 255 sourires affichés sur le mur de la salle d'exposition du Parc, exposition qui retrace aussi toutes les actions du parc menées depuis sa création.

Contact
Sébastien Rigaud
Parc de la Brenne
Tél. : 02 54 28 12 12
Mail : s.rigaud@parc-naturel-brenne.fr

Pilat

L'Europe investit sur les services et les produits locaux

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Une résidence d'artiste qui fait aussi restaurant pour « faciliter les liens entre artistes et producteurs locaux »

Ph. PNR Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat bénéficie depuis 2007 et jusqu'en 2013 d'un programme européen Leader afin de soutenir des projets valorisant la qualité des services et des produits locaux ainsi que le travail en synergie des différents acteurs du territoire.

Dès 2009, huit projets ont été soutenus. Parmi eux, des actions de formation-actions sur l'éco-construction auprès d'architectes, des diagnostics de potentiel de récupération de chaleur pour des entreprises locales, une opération de promotion touristique pour favoriser l'utilisation de modes de déplacement doux alternatif sur le

territoire, l'agrandissement d'un point de vente collectif de produits agricoles sur la commune de Pélussin, des investissements pour des hébergements touristiques économes en énergie... Tous ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie « panier de biens et de services » destiné à valoriser le Pilat riche de son accueil, de ses paysages et de ses productions de qualité.

En 2010 et 2011, d'autres projets de gîtes ou chambres d'hôtes ont été identifiés, de même que deux opérations de coopération. La première est un projet inter-territorial avec les parcs du Vercors, des Monts-d'Ardèche et de Lorraine pour des regards croisés entre artistes et scientifiques sur le paysage industriel de leur territoire. La seconde est un projet transnational avec la Slovaquie pour un échange de savoir-faire sur les thématiques agricoles (vente directe) et touristiques.

Afin de présenter les actualités de ce programme européen sur le territoire du Pilat, un site internet a été créé : www.leader-pilat.eu



Valoriser l'accueil et les productions de qualité.

Ph. PNR Pilat

Contacts

Parc naturel régional du Pilat
Gisèle Lamotte et Nathalie Bonnet
Tél. : 04 74 87 52 01
Mail : glamotte@parc-naturel-pilat.fr
Mail : nbonnet@parc-naturel-pilat.fr

Monts d'Ardèche

Un magasin pour dix sept agriculteurs



Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Des fruits, des légumes, de la confiture, du miel, des œufs, de la viande...

Ph. PNR Monts d'Ardèche

Le village des Vans (07) en Ardèche n'a pas d'insolite que ses paysages, comme ses rochers à visage humain dénommés « Bois des fées » : depuis mai dernier, une épicerie inhabituelle a fait son apparition.

« en sourient ; en revanche, nous savons parler de notre travail et cela fait la différence » témoigne Alexandre Faure, l'un des 17 agriculteurs qui font à ce jour vivre ce projet. Ils sont on ne peut mieux placés pour faire la lumière sur leurs conditions de production, se porter garants de leur qualité ; l'absence de tout intermédiaire est un plus. Ils assurent à tour de rôle l'ouverture de l'épicerie fréquentée par 200 à 300 clients par semaine en moyenne, les pointes se situant en période touristique. Entre 60 et 70% de l'investissement (équipement du magasin) proviennent de subventions publiques collectées via le parc. Les frais de fonctionnement sont financés par un prélèvement effectué sur le produit

« Aux fermes des Rayols », un magasin de prime abord comme les autres, vend des fruits et légumes, confitures, pots de miel, œufs, viandes... Ceux qui servent les clients ont un air insolite : la caisse-enregistreuse leur résiste, mais ils peuvent être intarissables sur telle ou telle marchandise. Et pour cause, ce point de vente ne propose que les produits des agriculteurs qui, tour à tour, en tiennent la caisse. « La caisse, ce n'est pas notre métier, les clients s'en aperçoivent et

Contact

Alexandre Faure
Aux fermes des Rayols
Tél. 06 25 52 87 82
Elisa Jaffrennou et Sandrine Bacconnier
Parc des Monts d'Ardèche
Tél. 04 75 36 38 60

Des emplois partagés

en arboriculture et viticulture



Ph. PNR Pilat.



Arboriculteurs et viticulteurs mutualisent leurs emplois

Trente agriculteurs se sont montrés intéressés par la création de huit emplois partagés, à temps plein et partiel, sur le territoire du Pilat rhodanien et du Jarez. C'est le résultat d'une étude sur les besoins en main-d'œuvre mutualisée, conduite par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Loire Sud et le Parc naturel régional du Pilat. 150 arboriculteurs et viticulteurs, qui souvent rencontrent des difficultés

à proposer un emploi à temps plein, ont été rencontrés. Cette initiative partenariale permet au groupement d'employeurs Agri Emploi 42 de proposer aujourd'hui des postes en emplois partagés à des ouvriers agricoles. L'Etat, mais aussi la Région Rhône-Alpes, via des contrats territoriaux signés avec Saint-Etienne Métropole et le Syndicat mixte Rhône-Pluriel, ont apporté leur soutien financier.

Précédemment, un annuaire des exploitations arboricoles proposant du travail saisonnier avait été élaboré. Il est destiné à faciliter les démarches aux personnes en recherche d'emploi en les encourageant à prendre directement contact avec les employeurs. Il contient les coordonnées de tous les arboriculteurs et viticulteurs du Pilat avec les périodes pour lesquelles ils recherchent des salariés. Des renseignements sont donnés sur les possibilités de transport et d'hébergement sur le Pilat, avec une carte permettant de visualiser la localisation des exploitations. Cet annuaire est mis à disposition des habitants ou de toute personne en recherche d'emploi dans les mairies des communes proches des exploitations, les maisons et agences pour l'emploi ■

Contact
Parc naturel régional du Pilat
Michel Jabrin
Tél. : 04 74 87 52 01
Mail : mjabrin@parc-naturel-pilat.fr

Chantier solidaire entre communes



Ph. Baud / PNR Scarpe-Escout

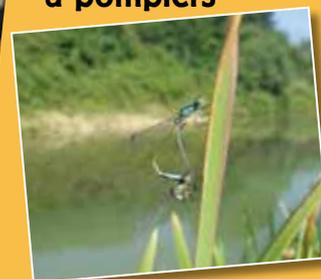
«Chantier-formation 2010 sur un ancien puits de pâture dans la commune de Hergnies».

Entre 2005 et 2008, plusieurs restaurations de petits éléments de patrimoine bâti rural (chapelle, mur de cimetière, ponceau...) ont été réalisées par de jeunes bénévoles encadrés par le parc et l'association Concordia. En 2009 et 2010, c'est à un « pool » d'ouvriers communaux que sont confiées des restaurations, sous forme de chantier-formation. Ils ne viennent pas d'une seule commune mais de plusieurs communes différentes, solidaires en l'occurrence, sous la houlette du parc.

Contact
Véronique Baud
Parc Scarpe Escout
Tél. : 03 27 19 19 70
Mail : v.baud@pnr-scarpe-escout.fr

Caps et Marais d'Opale

Mare à grenouilles et mare à pompiers



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

Et si l'on créait des mares pour servir de réserves incendie plutôt que de tristes citernes en béton ? C'est ce qu'a fait la commune d'Audrehem pour protéger l'un de ses hameaux. Un excellent moyen de répondre aux exigences de sécurité tout en créant un petit coin de nature qui égale le paysage et contribue à la trame verte et bleue. Pour être validé par les services de secours, le nouveau point d'eau doit maintenant faire la preuve qu'il contient au moins 120 m³ d'eau toute l'année. D'autres mares incendie sont à l'étude.

Contact :
Parc des Caps et Marais d'Opale
Tél. : 03 21 87 90 90

De la ferme à la cantine



Ph. PNR Luberon.

Treize communes du Luberon ont participé à l'opération « De la ferme à la cantine ». Le 17 juin dernier, troisième « temps fort » de l'année scolaire, un repas confectionné à partir de denrées locales uniquement, et de saison, a régalé quelque 2 500 enfants. Ils étaient invités de surcroît à participer à un concours artistique mettant en scène certains

de ces produits du terroir, à la manière d'Arcimboldo, peintre maniériste italien de la Renaissance (1527- 1593) dont les portraits sont composés de fruits et de légumes. Une occasion ludique et concrète d'échange en classe ou à table, entre agriculteurs et consommateurs en herbe. La « mallette pédagogique » s'est en l'occurrence enrichie de fiches supplémentaires, sur la cerise par exemple. Par ailleurs l'opération fait progresser aussi un réflexe d'approvisionnement local grâce, notamment, à un catalogue qui recense l'offre de proximité disponible (en direct du producteur ou via les magasins « Luberon Paysan



Une occasion ludique, d'échange entre agriculteurs et consommateurs en herbe.

de La Tour-d'Aigues et d'Apt). Et elle fait des émules : le nombre de communes concernées par l'édition 2010-2011 va presque doubler.

Outre l'Union européenne à travers le programme Leader, l'opération est financée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse. Les partenaires mobilisés mixent paysans et pédagogues : chambres d'agriculture et CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement), le pays de Haute-Provence, un collectif d'agriculteurs bio (Agrio-Bio 04) et celui des agriculteurs du parc ■

Contact
Mylène Maurel
Parc du Luberon
Tél. : 04 90 04 42 00
Mail : mylene.maurel@parcduluberon.fr

Les budgets des Parcs entre pérennité et fragilité

Le financement des Parcs naturels régionaux est essentiellement assuré par l'Etat, les Régions puis les départements et les communes. Le débat organisé entre ces partenaires montre que s'ils se veulent rassurant quant à la pérennité du budget des parcs, ces derniers peuvent avoir quelques inquiétudes, compte tenu, en particulier, de l'avenir incertain de l'organisation du territoire.

■ Parcs : Éliane Giraud, que pensez-vous de cette présentation ?

■ **Éliane Giraud.** La situation n'est pas la même dans toutes les régions et dans tous les parcs. La compétence « parcs naturels régionaux » a été une des premières des régions. Mais les parcs ont montré qu'ils étaient de bons opérateurs du développement durable dans ses trois champs d'application : environnemental, économique et social ; ils ont donc créé des partenariats forts avec les départements, les villes portes et maintenant les agglomérations portes qui sont souvent des acteurs importants du syndicat mixte. La capitalisation avec tous les acteurs possibles pour permettre la mise en place de programmes d'actions cohérents, souvent avec des financements européens conséquents, est bien un des atouts d'un parc.

■ Parcs : Jean-Claude Commenge, quels rapports un parc comme celui des Pyrénées Ariégeoises entretient-il avec ses financeurs ? Avez-vous des difficultés particulières de financement ?

■ **Jean-Claude Commenge.** Si je vous disais que nous n'avons aucune difficulté, bien sûr ce serait une bêtise ! Nous bénéficions aujourd'hui d'une très bonne écoute de la part de la Région, de l'Etat et de l'Europe. Les aides sont conséquentes, mais notre taux de couverture statutaire de 40 % est un petit frein à notre action. Nous sommes le parc le plus récemment créé et le petit "matelas" constitué par le syndicat mixte de préfiguration disparaît petit à petit. Notre budget est en équilibre, autour d'un million d'euros, mais il nous semble que l'année prochaine nous connaîtrons une certaine tension dans la trésorerie à cause du décalage dans le temps entre les dépenses liées à l'action que nous menons et le moment où nous percevons les aides de l'Etat et de l'Europe.

■ **Odile Gauthier.** Le ministère contribue pour près du tiers au budget de la Fédération, pour l'animation, le portage des dossiers au niveau politique, les actions techniques, le soutien aux parcs pour la révision de leur charte, etc. Ensuite, nous contribuons au budget des parcs eux-mêmes à hauteur de 120 000 euros par an pour le fonctionnement, le soutien à l'ingénierie des parcs. Pour le soutien aux actions des parcs, cela tourne autour de 25 000 euros en moyenne, même si l'automatisme et « l'égalité » entre parcs est moindre, fonction des actions portées par les parcs et de l'avis des DREAL sur les actions qu'elles souhaitent soutenir. Ces montants sont attribués de façon récurrente tous les ans, en milieu d'année généralement. Nous avons eu le souci, dans le triennal budgétaire 2011-2013, pourtant plus difficile que le précédent, de maintenir à niveau équivalent ce soutien à l'action

des parcs, sur la base d'une évolution raisonnable du nombre de parcs naturels régionaux.

■ **Éliane Giraud.** Je crois qu'il faut distinguer les financements qui vont à la fédération et qui font fonctionner notre réseau et le financement des parcs. Un accord récent entre ministère / Association des régions de France / Fédération des parcs renouvelait un positionnement fort des uns et des autres mais surtout exprimait le souhait de maintenir une marque au niveau national. C'est dans ce cadre que les régions, pour la grande majorité d'entre elles, ont accepté d'apporter une contribution au budget de la fédération, maintenant près de 9%.

Mais quand on parle des parcs sur le terrain, les premiers financeurs sont les collectivités territoriales et au premier rang les régions. Les montants varient d'une région à une autre ou d'un département à un autre mais ils sont très importants. Pour la région Rhône Alpes, pour 6 parcs et un en préfiguration, le budget est de 8,5 millions d'euros par an et nous avons conclu avec chaque parc un contrat pluriannuel ; il faut y ajouter des actions contractuelles menées avec la région sur d'autres lignes : agricoles, énergies par exemple, ou encore des réponses à des appels à projets très divers.

■ **Jean-Claude Commenge.** Pour ma part, je ne mets pas en cause le fait que l'Etat intervienne à hauteur 120 000 euros. Je voulais dire que le parc est obligé de tourner avec une ligne de trésorerie en attendant de toucher les aides sur les actions ciblées de l'Etat.

■ **Parcs :** Dans le réseau des parcs, certains se demandent s'il ne serait pas intéressant de créer une nouvelle ressource fiscale qui permettrait de mieux pérenniser une partie du budget des parcs. Qu'en pensez-vous ?

■ **Éliane Giraud.** C'est en effet un débat au sein du réseau car la réforme territoriale induit une vraie incertitude pour l'avenir des Parcs et particulièrement pour leur financement.

Mais il y a bien deux sujets distincts : le financement de nos structures de syndicats mixtes (et donc leur ingénierie indispensable sur nos territoires) et le financement des projets de terrain.

Les parcs facilitent souvent la mise en place des politiques voulues par l'Etat ou par les collectivités territoriales. Ils les accompagnent en innovant et en apportant une réelle valeur ajoutée.



L'année prochaine nous connaissons une certaine tension dans la trésorerie à cause du décalage dans le temps entre les dépenses liées à l'action que nous menons et le moment où nous percevons les aides de l'Etat et de l'Europe.

Jean-Claude Commenges

s naturels régionaux :



Le ministère contribue au budget des parcs à hauteur de 120 000 euros par an pour le fonctionnement, tous les ans en milieu d'année. Il n'y a donc pas de décalage

Odile Gauthier

l'Etat ? Conduirait-elle à un changement de statut des Parcs naturels régionaux, alors que l'avantage du syndicat mixte, c'est justement d'être cohérent avec l'organisation intercommunale du territoire, de pouvoir mobiliser au sein d'une même structure d'action les nombreux acteurs d'un territoire ? Et puis, un parc, c'est une démarche qui part de la base, des collectivités. Je ne crois pas que la ressource fiscale dédiée soit adaptée. Je crois que c'est une fausse bonne idée, sans compter que mes collègues en charge des finances publiques ne voient pas cela nécessairement d'un bon œil.

■ **Jean-Claude Commenge.** Je vous rejoins, Madame Gauthier, sur la fiscalité dédiée. Je ne pense pas qu'il faille créer un impôt supplémentaire et provoquer l'Etat à se désengager.

■ **Parcs : Rolande Brécy, la réforme des collectivités ne vous inquiète pas ?**

■ **Rolande Brécy.** Nous ne devons pas rater, il me semble, l'intégration des communautés de communes au sein du syndicat mixte du Parc. C'est important !

Nous avons commencé à organiser avec elles et les pays ce que nous appelons de façon un peu pompeuse des "conférences territoriales". Cela permet d'établir précisément qui fait quoi. En ce qui concerne le plan climat, les continuités écologiques, la biodiversité, le parc est engagé. Sur un certain nombre d'autres actions, les communautés de communes portent déjà des actions en partenariat avec le parc. A mon sens, la mise à plat de nos compétences respectives est plus que jamais nécessaire pour éviter les redondances. A nous, au parc, d'apporter une réelle plus-value sur nos territoires et de rester exemplaire.

■ **Odile Gauthier.** La ressource fiscale dédiée peut apparaître séduisante, sécurisante. Elle présente néanmoins des écueils importants. Une certaine contradiction pourrait en effet naître de démarches visant

à rapprocher les parcs naturels régionaux des logiques attachées aux établissements publics de coopération intercommunale...

Le positionnement dans le paysage institutionnel « standard » n'en serait que plus marqué, pouvant interroger certains en termes de légitimité.. Il me semble qu'il y aurait aussi un risque de désengagement des autres partenaires financiers. Cette ressource fiscale dédiée se substituerait-elle à

■ **Parcs : Pour revenir sur vos propos sur une nouvelle ressource fiscale, Mme Gauthier, est-ce que ce ne serait pourtant pas cohérent avec la logique du Grenelle de l'Environnement ?**

■ **Odile Gauthier.** Mes propos sur une ressource fiscale affectée aux PNR sont une chose, la fiscalité environnementale en est une autre. Le Grenelle Environnement a abouti à quelques propositions en la matière, notamment sur l'introduction d'un critère « biodiversité » dans la dotation globale de fonctionnement des communes. Des avancées sont en cours au soutien d'une consommation raisonnée de l'espace et la question d'une ressource fiscale dédiée pour la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel est ouverte. Tous ces sujets méritent d'être approfondis, en lien avec le comité des finances locales.

■ **Éliane Giraud;** Croit-on encore dans ce pays au développement local ? Et pourtant nous pouvons démontrer combien sur chacun de nos parcs nous contribuons au développement et donc à l'emploi ; les financements obtenus sont totalement réinjectés dans l'économie locale et le retour sur investissement pour tous les financeurs est considérable.

Les meilleurs défenseurs des parcs lorsque ceux-ci ont pris un peu d'âge sont souvent les socio-professionnels de terrain : artisans ; agriculteurs, forestiers et entrepreneurs ... Il faut que nous les fassions plus parler de nous !

Au quotidien les parcs sortent l'environnement d'une vision étroite pour en faire un enjeu partagé.

■ **Parcs : Bien sûr, les régions sont fortement impliquées dans le développement des parcs naturels régionaux. En ce qui concerne les départements, c'est moins évident. Quelles relations le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises entretient-il avec son Conseil général ?**

■ **Jean-Claude Commenge.** L'Ariège est le plus petit département français, et donc peut-être aussi le moins fortuné, mais il suit de très près l'évolution du Parc parce qu'il occupe la moitié de sa surface et représente pour lui un appui logistique important et qui permet de valoriser le département.

■ **Rolande Brécy.** Nous sommes très favorisés, depuis 20 ans, en ce qui nous concerne, avec le Département de la Manche. Nous avons avec lui une relation tout à fait particulière, presque une histoire d'amour ! Le Conseil général de la Manche participe à hauteur de 44 % à notre budget, comme la Région Basse -Normandie. Cette enveloppe est stable. Je ne ressens pas d'inquiétude à ce niveau-là.

■ **Odile Gauthier.** La question est délicate en ce moment, un certain nombre de départements exprimant des difficultés financières,



Quand on parle des parcs sur le terrain, les premiers financeurs sont les collectivités territoriales et au premier rang les régions. Les montants varient, mais ils sont très importants.

Éliane Giraud

Ont participé au débat :

■ **Rolande Brécy,** Vice présidente du Conseil général de la Manche, présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

■ **Jean-Claude Commenge,** maire de Campagne-sur-Arize en Ariège, membre de la Commission Finances et Affaires Internes du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

■ **Odile Gauthier,** directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère du développement durable (MEDDTL).

■ **Eliane Giraud,** Vice-présidente du conseil régional Rhône-Alpes, présidente du Parc naturel régional de Chartreuse.

eu regard notamment de l'augmentation de leurs dépenses sociales. Ils revoient l'ensemble de leurs financements et cela peut inquiéter à juste titre le réseau des parcs. Dans les années qui viennent et dans les parcs où les conseils généraux sont fortement impliqués, que va-t-il se passer ? La réflexion va nécessairement se mener dans le cadre de l'élaboration des schémas d'organisation des compétences et de mutualisation des services prévus par le projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Il est en tout état de cause important que tous les acteurs d'un territoire continuent à être mobilisés au sein des projets de territoire que constituent les parcs naturels régionaux.



Croît-on encore dans ce pays au développement local ? Les financements obtenus sont totalement réinjectés dans l'économie locale et le retour sur investissement pour tous les financeurs est considérable.

Eliane Giraud

■ **Eliane Giraud.** Les régions vont voir stagner leurs dotations ; elles n'ont plus de financements dynamiques et elles se sont vues attribuer des compétences majeures et coûteuses les faisant évoluer d'une structure de mission vers une structure de gestion. Les départements se trouvent aussi dans une situation financière difficile parce que la crise bouleverse les besoins sociaux ! Mais vous savez, il y a aussi des pauvres en milieu rural ! Et travailler au développement durable local sur les parcs, c'est aussi se battre pour une vie meilleure pour tous. Heureusement le parlement s'est donné jusqu'à 2015 pour

reparler de financements croisés ; je voudrais dire ici qu'ils sont indispensables pour tous les projets sur nos territoires ruraux ! Quand il y a plusieurs partenaires, c'est que ceux-ci se sont mis autour de la table et qu'ils ont trouvé le projet pertinent. Ce n'est pas seulement un acte financier mais aussi un acte de responsabilité et d'engagement par rapport au projet et à son intérêt. Ce n'est pas anodin.

■ **Parcs :** On peut imaginer aussi que l'Etat va confier aux Parcs naturels régionaux de nouvelles missions sur l'innovation, l'exemplarité, qu'il va intégrer les PNR à l'ensemble des politiques publiques ; l'Etat peut également considérer que les parcs sont un service d'ingénierie qui doit pouvoir servir ailleurs que sur leur propre territoire. Tout cela voudrait dire un engagement de financement conforme aux nouvelles missions confiées aux parcs. Est-ce que votre ministère, Madame Gauthier, y réfléchit ?

■ **Odile Gauthier.** Il y a deux questions différentes dans ce que vous dites. Sur les missions des parcs hors de leur territoire, je suis assez réservée par principe, puisqu'il s'agit d'une démarche volontaire de communes qui peuvent ou non adhérer au projet. Et il peut y avoir des difficultés à faire fonctionner un parc par manque de consensus local, par exemple. En revanche, nous avons lancé, en 2008, un appel à projets innovants pour les parcs naturels régionaux qui a été un véritable succès, dont les résultats permettent de rayonner au-delà des territoires de parcs, ce qui était bien l'objectif poursuivi. Nous avons décidé de lancer un nouvel appel à projets en 2011, pour trois ans. Les parcs pourront à nouveau, chacun à leur niveau, faire œuvre d'expérimentation et d'innovation, dans un souci de reproductibilité. Nous sommes toujours sur une approche ascendante, du terrain vers le global. Nous n'exprimons pas en revanche la volonté de confier aux parcs des missions ou des compétences propres.

■ **Parcs :** Sur la pérennité de vos financements, sur les missions nouvelles que l'on pourrait éventuellement confier aux parcs, avez-vous des craintes, des attentes, de l'espoir ? Est-ce que cela suscite des questions dans votre esprit ?

■ **Rolande Brécy.** Bien sûr que oui ! Il nous faut être vigilant pour ne pas être en difficulté. Nous réalisons des actions ou des travaux par délégation de certaines politiques nationales ou locales (comme par exemple Natura 2000 au service de l'Etat).

Par ailleurs, quand 150 communes adhèrent à une nouvelle charte, pour la troisième fois, comme c'est notre cas, on se doit de maintenir nos programmes d'action en leur faveur.

■ **Odile Gauthier.** Je crois, Madame Brécy, qu'il n'est pas question pour nous de confier de façon unilatérale aux parcs des missions qui les détourneraient de leur objet principal d'ingénierie au service des territoires. Et en effet, les parcs peuvent être des préfigurateurs de l'intercommunalité si elle n'existe pas partout, ils peuvent entraîner les communautés, les syndicats dans un schéma cohérent de territoire.

■ **Rolande Brécy.** C'est intéressant ! La place du Parc a été déterminée par l'Etat, d'ailleurs engagé à travers la charte. Cela nous met dans une situation tout à fait spéciale, parce qu'il y a une volonté communale d'y adhérer et parce qu'il y a aussi une obligation pour les autres strates de collectivités d'être en accord avec la charte.

■ **Eliane Giraud.** Les parcs doivent être les infrastructures de recherche et d'innovation du développement rural. Nous avons la capacité d'innover et d'expérimenter sur de nombreux champs et avec des acteurs socioprofessionnels très divers.

Et que nous soyons dans la solidarité avec les autres territoires va dans le bon sens, nous le mettons en œuvre ici en Rhône Alpes entre les parcs et d'autres territoires.

Bien évidemment l'absence de maîtrise de nos recettes nous inquiète ; un scénario noir pourrait nous faire penser que nous pourrions être des victimes des réformes ; mais je pense qu'il ne faut pas sous-estimer ce que nous représentons sur et pour nos territoires. Le parc est un outil qui devient celui des habitants et même plus. De quoi nous donner le moral ■



Avec le département de la Manche. Nous avons avec lui une relation tout à fait particulière, presque une histoire d'amour !

Rolande Brécy

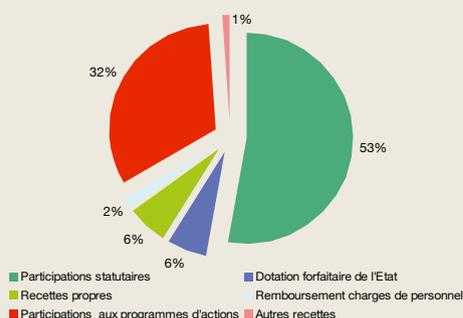
Les caractéristiques des budgets des Parcs naturels régionaux

D'après « Etude sur les budgets de fonctionnement des parcs naturels régionaux Sémaphore novembre 2010 conduite pour la commission Syndicats mixtes et ressources humaines de la Fédération présidée par Tony Bernard.

Les recettes de fonctionnement d'un Parc naturel régional sont homogènes, avec un budget médian à 2 M€/an/Parc. Elles présentent néanmoins des écarts significatifs avec, pour le plus modeste, un budget de 0,95 M€, et pour le plus important de 5,78 M€.

Le budget de fonctionnement est organisé en deux parties : le budget « statutaire » directement lié à la mise en œuvre de la charte, et un budget « programmes d'actions » qui est essentiellement financé par des subventions sectorielles de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région et des Départements. L'importance du budget statutaire conditionnera la capacité du Parc à autofinancer la mise en œuvre de sa charte.

A l'échelle nationale, la part des différents financeurs est répartie de la manière suivante :



L'analyse des recettes (statutaires et actions) fait ressortir le poids prépondérant des Régions (42% en moyenne des financements), puis des départements (20%) et de l'Etat (13%).

Les forces et faiblesses

La structuration des ressources des Parcs fait apparaître une forte concentration des sources de financements, induisant une relative dépendance des parcs vis à vis de leurs financeurs.

Les engagements financiers se traduisent cependant par des enveloppes annuelles soumises à des fluctuations qui introduisent un sentiment d'incertitude. La mobilisation des recettes du programme d'action génère par ailleurs des contraintes de gestion financière et de trésorerie, facteurs de complexification et de fragilisation des plans de financement.

Le niveau de réactivité avec lequel le syndicat mixte peut adapter ses dépenses à la baisse tendancielle des ressources constitue un facteur de dynamisme ou de rigidité. Il se caractérise dans les Parcs par le poids et la structure de la masse salariale indispensable à la conduite de la charte (60% en moyenne des dépenses de fonctionnement), le poids de projets récurrents et le mode d'action du parc (maîtrise d'ouvrage...). Les dépenses « durables » croissant plus vite que les ressources, sur l'échantillon étudié, il en résulte un effet de ciseaux qui contraint fortement les parcs et obèrent progressivement les marges de manoeuvre.

Année internationale de la biodiversité : 2. Ordinaire ou domestique, nous en sommes tous responsables



La biodiversité remarquable traitée dans le premier volet de cette série, est souvent affaire de naturalistes.

La biodiversité ordinaire et domestique, au contraire, relève de la responsabilité de tout un chacun, particulier, élu, jardinier, agriculteur, citoyen, en somme. Les jardins, les espaces verts, les champs, les sols, les variétés cultivées et les races locales d'élevage représentent une bonne part de la biodiversité en France

et ce sur quoi la marge de progression est la plus importante.

En prenant une multitude d'initiatives, d'expérimentation, d'action et de sensibilisation, les Parcs naturels régionaux jouent dans ces domaines, une fois de plus, leur rôle de territoires "locomotives" du développement durable.

focal

Année internationale de la biodiversité :

2. Ordinaire ou domestique, nous en sommes tous



Ph. PNR Brenne.

Sur la commune d'Obterre, en Brenne, va pâturer une partie du cheptel de moutons solognots et berrichons que possède le Parc.

A quoi sert-il que les naturalistes sauvent le butor étoilé si tous les jardiniers amateurs de France massacrent leurs papillons à coup d'insecticides ? Une part importante de la biodiversité du pays se trouve dans les habitats naturels de proximité, dans les potagers, les espaces verts des villes et villages de France, dans les haies du bocage, autour des mares en forêts... Les grenouilles, les coquelicots, les abeilles, les rouge-gorge, les bleuets et les escargots sont à la fois ordinaires et indispensables à l'équilibre de notre milieu. Exactement comme la carotte mi-longue de Carentan ou la brebis Rouge du Roussillon, variétés et races domestiques qui constituent un patrimoine local au moins aussi important en matière de biodiversité que l'Aigle royal ou l'orchidée sauvage des falaises des Boucles de la Seine Normande. Et c'est pourtant cette biodiversité ordinaire qui connaît la plus grande érosion dont les causes sont maintenant bien connues : urbanisation, artificialisation, fragmentation...

1. La biodiversité ordinaire

Fidèles à leurs missions, sur ce terrain-là comme sur les autres, les parcs expérimentent, agissent et sensibilisent. Mais sur ce sujet particulier, ils agissent d'abord avec les communes du parc et leurs services "Espaces Verts", avec les agriculteurs, avec les habitants qui jardinent et avec les enfants qui apprennent en classe comment fonctionne la nature autour d'eux.

La commune, première porte pour convaincre et agir

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a convaincu 15 communes rurales et trois villes de s'engager dans une gestion "différenciée" de leurs espaces verts. On peut tondre régulièrement les pelouses d'un centre ville et adopter des pratiques plus extensives à la périphérie. Partout, il est possible d'entretenir et d'embellir en réduisant les pesticides et l'eau. On peut fleurir avec des plantes vivaces plutôt qu'annuelles, et pour ne pas voir disparaître la faune, ne pas remplacer les espèces locales par des espèces exotiques.

L'opération comporte deux volets. Dans les 15 petites communes, le parc a rédigé des fiches techniques, fait tourner une exposition et organisé des réunions publiques pour former les élus et les techni-

ciens. Ainsi tous les publics ont été sensibilisés, pour que les habitants comprennent et acceptent les nouvelles pratiques de leur municipalité. Ce volet était presque terminé en octobre dernier. Sur les trois plus grandes communes, d'ici la fin de l'année 2010, il est en plus prévu la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts. Un suivi sera sans doute nécessaire pour assurer la pérennité de l'opération.

Le Parc naturel régional de la Brenne a demandé aux communes de préserver au moins un site naturel chacune. Cette action figure d'ailleurs dans sa nouvelle Charte. Déjà 10 communes se sont portées volontaires pour créer un Espace Naturel Communal. Un plan de gestion est actuellement en cours de rédaction pour chacun d'eux afin qu'ils puissent être gérés de manière exemplaire, pour la biodiversité, la sensibilisation des personnels

en charge de leur entretien, leur valorisation auprès de la population... A titre d'exemple, la commune d'Obterre va acquérir une parcelle de pelouse calcicole et y faire pâturer une partie du cheptel de moutons solognots et berrichons de l'Indre que possède le parc pour maintenir ce milieu ouvert.

En plus des études paysagères qu'il réalise préalablement à l'élaboration de tout document d'urbanisme, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale propose à ses communes d'inscrire les haies dans les PLU. C'est tout à fait possible en vertu de l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme au titre de l'intérêt paysager. Cette incitation a eu un tel succès que le parc se trouve aujourd'hui quelque peu dépassé par la demande.



Ph. PNR Oise Pays de France.

Une gestion différenciée des espaces verts en Oise Pays de France.

On peut fleurir avec des plantes vivaces plutôt qu'annuelle.



Ph. PNR Oise Pays de France.

s responsables

Les "mauvaises" herbes ! Pourquoi mauvaises ?

"Faut-il sauver les mauvaises herbes ?" Tel était le titre d'un colloque en 1993 à Gap qui a constitué le point de départ d'un plan national d'action sur les plantes dites « messicoles », plantes qui poussent dans les champs cultivés. Cela a conduit les parcs de Midi-Pyrénées (Haut-Languedoc, Grands Causses, Pyrénées Ariégeoises et Causses du Quercy) à s'engager dans un travail de fond autour de ces plantes, de plus en plus rares dans les espaces agricoles, et qui sont pourtant le signe de leur

des Pyrénées Ariégeoises, dans le cadre des 70 animations publiques organisées en 2010 (dont « Flore d'Ariège, florilège), a animé une sortie sur des parcelles particulièrement riches. Et la liste des actions menées par ces parcs n'est pas exhaustive !

Dans mon jardin aussi

Le jardin des particuliers, d'agrément ou potager, est un espace naturel qui requiert autant d'attention que les grandes surfaces agricoles ou paysagères, car en matière de biodiversité, il n'y a pas de petit profit ! Une pelouse accueillant une dizaine de variété d'herbes, des pâquerettes et des pissenlits est plus riche qu'un gazon uniforme semé sur un sol profondément retourné, roulé, tondu, avec



Ph. M. Perrin / PNR Grands Causses.

Sortie messicole.



Nielle des blés - Ph. L. Courmait / PNR Haut-Languedoc.



Bleuet - Ph. L. Courmait / PNR Haut-Languedoc.



Ph. W. Anah / PNR Pyrénées Ariégeoises.



Nigelle de France - Ph. L. Courmait / PNR Haut-Languedoc.



Dauphinelle de Verdun - Ph. L. Courmait / PNR Haut-Languedoc.

Ph. PNR Causses du Quercy.

Les plantes messicoles poussent dans les champs cultivés et sont un bon indicateur de santé biologique.

bon fonctionnement écologique. Sous la coordination du Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées, ils se sont engagés dès 2005 dans un plan de conservation de ces espèces, plus d'une centaine au total dans la zone d'étude, dont les plus connues sont les Coquelicots, le Bleuet, la Nielle ou l'Adonis d'été. Au cours des inventaires successifs, des espèces rares et remarquables ont aussi été trouvées, dont la Nigelle de France, ou la Dauphinelle de Verdun.

Concrètement, le Parc du Haut-Languedoc réalise des inventaires, communique auprès des agriculteurs et du grand public et expérimentera en 2011, sur deux communes, un mélange de céréales et de messicoles à des fins paysagères et de conservation. Le Parc des Grands Causses, en plus d'inventaires annuels, a sensibilisé le grand public en distribuant des sachets de graines de messicoles aux "Folies du parc". Le Parc des Causses du Quercy a procédé à des inventaires et tenté une approche biogéographique de la répartition des messicoles. Il a aussi édité un journal destiné aux enfants sur le sujet. Le Parc

Action phare des Parcs en 2010

Le concours national agricole "prairies fleuries".

Dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux ont organisé avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture et des associations de gestion et de protection de la nature le premier concours national d'excellence agri-écologique, « prairies fleuries ».

Il s'agissait de faire prendre conscience que la prairie fleurie, prairie permanente (« naturelle ») de fauche ou de pâture, est un patrimoine naturel ordinaire, que ce sont principalement les éleveurs qui en sont les gardiens et que le goût des miels et des fromages en dépend.

Le concours s'adressait aux agriculteurs qui présentaient les parcelles de leur choix. Localement, un jury a visité chaque parcelle au printemps et, après délibération des jurys locaux, un Jury national va désigner le gagnant dans chacune des catégories.

Plus de 200 agriculteurs, situés dans 13 Parcs naturels régionaux et 5 parcs nationaux ont participé au concours. Il est soutenu par GRTgaz, le MAAPI, le MEEDDM, l'Union européenne, l'ONCFS et l'INRA.

En 2011, « Prairies fleuries » pourrait connaître un destin européen... (Pour en savoir plus : <http://www.prairiesfleuries.fr>) ■





Ph: PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

Un jardin expérimental et pédagogique.

des allées désherbées au produit chimique.

C'est pourquoi, premier exemple, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a décidé de créer un jardin pédagogique à la Maison du parc à Saint-Côme-du-Mont, espace de découverte et d'échange pour les enfants, les habitants et les professionnels.

Depuis juin 2010, dans ce jardin expérimental, on trouve un potager avec des bacs surélevés (accessibles aux personnes handicapées) contenant des associations de plantes aromatiques et des légumes du pays : carottes demi-longues et poireaux

Monstrueux de Carentan, pommes de terre Bleue de la Manche... L'ensemble de ce jardin est organisé de façon à accueillir la faune et la flore sauvage : haies champêtres, prairies fleuries, mares, verger, muret de pierre, tas de bois...

Un immeuble à insectes permet de sensibiliser le public aux rôles des insectes (chrysope, abeille solitaire, coccinelle...). Cet espace est comme un concentré de tous les jardins du territoire du parc, avec une partie haute dans la continuité du bocage et une partie basse connectée au marais. L'équipe d'animation du parc y accueille des scolaires et des particuliers, qui viennent s'initier à l'importance de la biodiversité dans les jardins. Les agents des communes du parc viennent s'y informer sur les techniques d'entretien respectueuses de l'environnement.

Le Parc naturel du Haut-Languedoc, c'est quasi historique, incite ses habitants à accueillir la nature à domicile. Il vient d'éditer deux nouveaux cahiers techniques intitulés "Accueillir la nature au jardin" et "Faune et patrimoine bâti", sur la façon de favoriser la biodiversité

chez soi, en creusant une mare, en nourrissant les oiseaux l'hiver, en rénovant sa maison avec discernement, etc. On rêve de la déclinaison de ces documents pour les Alpes, le Massif Central ou le Grand-Ouest (NDLR).

Dans le même esprit, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande anime à la Maison du parc un Club Protéger la Nature (CPN) et accueille des classes, des centres de loisirs, sur un thème prioritaire : les pollinisateurs, car de nombreuses espèces sont menacées dans le Nord-Ouest de la France. Le parc réalise des guides, une exposition et organise des journées sur les abeilles sauvages et les insectes utiles au jardin. Il a construit des hôtels à insectes, excellent support d'observation des pollinisateurs, de leurs prédateurs et de leurs parasites, comme un concentré de jardin en fonctionnement.

Multiplier les opérations de sensibilisation

Cette biodiversité ordinaire est tellement insaisissable dans sa globalité, que tous les parcs sont amenés à multiplier les opérations de sensibilisation de tous les publics de leur territoire, en partenariat avec les CPIE, les associations naturalistes, les organisations professionnelles agricoles ou forestières...

C'est ce que fait le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine quand il invite les scolaires à visiter un site naturel au fil des saisons, pour qu'ils en parlent en famille et participent un jour à la préservation du site.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a décidé de travailler à la préservation de la haie champêtre. C'est un complément d'alimentation pour le bétail, elle limite le ruissellement, fournit du bois d'œuvre et de chauffage, participe à l'alimentation des nappes phréatiques ainsi qu'à l'attraction touristique du territoire, abrite une grande diversité d'espèces animales.

Initié il y a 20 ans dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, relayé et coordonné ensuite par la Fédération des 3 Parcs du Nord Pas de Calais (Espaces naturels régionaux), Plantons le décor© a permis de planter à la date d'aujourd'hui plus de 4 millions d'arbres et d'arbustes, dans 18 territoires de la région. Cette opération permet aux particuliers et aux collectivités de participer à des opérations de commandes groupées et acheter ainsi des essences locales adaptées à la région à des prix incitatifs. Les habitants deviennent acteurs de leur cadre de vie.

Toujours par souci de sensibilisation, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin organise des projections débats de documentaires sur les pesticides, les abeilles et les chauve-souris dans ses trois villes portes, Felletin dans la Creuse, Eymoutiers en Haute-Vienne et Meymac en Corrèze. Dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, les habitants, peu nombreux mais motivés, assurent le comptage des hirondelles. Les observations faisaient état d'un tassement des effectifs. Le Groupe Ornithologique du Jura pilote



Ph: PNR Haut-Languedoc.

Les cahiers techniques du Haut-Languedoc incitent les habitants à accueillir la nature à domicile.



Xavier Le Roux, directeur de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)

“Les parcs possèdent des données indispensables à la recherche”

Parcs : Quelles sont les grandes fonctions de la fondation que vous dirigez ?

Xavier Le Roux : La FRB est un outil créé par le Grenelle en 2008. Elle est chargée de promouvoir la coopération entre les organismes de recherche et universités en forte interaction avec les différents acteurs de la société, et de soutenir et promouvoir la recherche sur la biodiversité. La FRB réunit aujourd'hui 120 structures: des entreprises concernées

comme LVMH ou GDF-Suez, des associations comme FNE ou LPO, les gestionnaires d'espaces comme les parcs, les organisations syndicales agricoles, des collectivités territoriales, etc

Parcs : Les Parcs naturels régionaux y jouent-ils un rôle particulier ?

X. L.R. : Sans aucun doute, car les parcs disposent d'une solide expertise et de nombreuses données sur la biodiversité et deviennent donc tout naturellement des partenaires privilégiés des programmes de recherche. Deux exemples significatifs : le Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité lancé par la FRB a pour

but de renforcer l'utilisation des données déjà acquises sur la biodiversité: une formidable occasion pour les parcs de faire partie de certains projets qui seront soutenus en valorisant les données dont ils disposent. De même, la FRB et la Région Nord-Pas de Calais, dans le cadre d'un appel développé en partenariat, soutiennent un projet sur le thème "biodiversité et nouvelles pratiques agricoles". C'est le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale qui pilote ce projet de 190 000 euros ■



l'opération. A Arques, dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, l'histoire est belle : à l'occasion de la rénovation d'un immeuble HLM, le remplacement des fenêtres a détruit les nids des hirondelles qui avaient pris là leurs habitudes. Avec la LPO et le parc, les enfants de l'école d'à côté ont fabriqué de nouveaux nids en torchis (argile et paille, matériau local traditionnel), et ont convaincu les locataires de ne pas les détruire comme certains en avaient l'habitude. Quelques hirondelles ont utilisé ces nouveaux HLM à oiseaux et d'autres ont accepté de refaire leur nid au même endroit. Opération réussie !

Il faut dire un mot aussi des espèces invasives qui concurrencent les espèces sauvages des jardins de particuliers, de la même manière que les autres espaces naturels. Le Parc naturel régional de Lorraine rédige des fiches de sensibilisation aux dangers de ces espèces que les magasins Botanic diffusent à leurs clients.

2. La biodiversité domestique

Les variétés végétales et les races d'élevage locales font partie du patrimoine des régions, elles participent de leur identité, et forment donc cette biodiversité domestique, qu'il convient de préserver. Du porc blanc de l'ouest au jardin créole en passant par la pomme bénédictin, la châtaigne d'Ardèche, le blé meunier d'Apt et la brebis Lacaune, petit tour de France des productions du patrimoine vivant de nos territoires.

Un enjeu patrimonial et identitaire

Le Parc naturel régional d'Armorique s'est engagé en faveur des races locales à faible effectif, comme le porc Blanc de l'Ouest, le mouton d'Ouessant, la vache Bretonne Pie Noir. Il apporte un appui technique, depuis toujours, auprès des syndicats d'éleveurs de ces races locales.



Le jardin créole est une tradition populaire, voir culturelle du jardinage.

En Martinique, le jardin créole est une tradition populaire, un mode cultural, voire culturel de jardinage qui remonte à l'époque où les esclaves étaient autorisés à cultiver de petits lopins pour leurs besoins personnels. Ils vivaient ainsi en autosuffisance et les habitants d'aujourd'hui perpétuent la tradition. Ils les fertilisent avec les déjections animales, pratiquent la rotation des cultures, cultivent des espèces rustiques et, du coup, accueillent beaucoup de papillons... Bref, c'est tout un patrimoine "sensible" (et durable) que le Parc naturel régional valorise pour lutter contre la monoculture d'exportation. Le concombre jaune d'or, les tubercules, les variétés de patates douces, de cannes à sucre... pourraient bénéficier à terme de la marque parc et devraient bientôt obtenir un label d'agriculture biologique.

Le mouton Boulonnais était utilisé depuis le XIX^e siècle en pâturage itinérant dans le Parc naturel régional des Caps

et Marais d'Opale, car il est grand, rustique, bon marcheur, se contente d'une végétation peu riche et produit une bonne viande. Sa disparition progressive a conduit à l'embroussaillage des coteaux calcaires abandonnés. Heureusement, quelques éleveurs passionnés ont maintenu la race avec l'aide du Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais. Et quand le parc a entrepris, avec les communes et autres collectivités, la restauration des pelouses calcicoles, c'est tout naturellement le mouton Boulonnais qui a reconquis les monts, fort de son nouveau rôle dans le maintien de la biodiversité.

Un intérêt économique aussi

Aurélie Dufils, paysagiste au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, explique en quoi la biodiversité est une force, une richesse économique, à partir de l'exemple très ordinaire des pommes. "Plus les variétés sont nombreuses, explique-t-elle, et plus la pomologie sera forte. Car on trouvera toujours une pomme adaptée à toutes les situations, une qui résiste

aux premières gelées, l'autre qui est consommable dès la fin

août. Si une maladie atteint une variété, une autre y résistera". Comme un écosystème, la biodiversité, localement, est un équilibre naturel que l'homme peut compromettre. C'est le savant mélange des variétés qui fait la qualité d'un cidre. D'où l'intérêt vital pour une région de lutter pour sa diversité, d'où la volonté des Boucles de la Seine Normande de préserver les variétés de pommes "à couteau" comme celles "à cidre", de les diffuser par des vergers conservatoires, de soutenir l'Association pomologique de Haute-Normandie, dans ses programmes de sensibilisation des habitants et des scolaires, de plantation de

vergers.

Une bonne part de l'économie ardéchoise dépend aujourd'hui de la châtaigne, une AOC construite en même temps que le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche négociait sa première charte. C'est toute une filière qui s'est développée autour de ce fruit emblématique, par sa consommation, sa transformation, l'utilisation de son bois, de son intérêt touristique. L'arbre et ses nombreuses cavités abrite une riche faune d'insectes et d'oiseaux dont le parc a commencé le recensement. Le parc attribue la marque parc aux farines (sans gluten), à la crème de châtaigne, au miel de châtaignier et pour garder le caractère familial de la production, il travaille

Les petites contradictions du droit de la biodiversité.

La lutte contre la perte de biodiversité fait évidemment partie des objectifs des États européens, mais le commerce des semences, comme pourraient le faire les agriculteurs du Luberon avec le blé meunier, est interdit par la loi, sauf si la semence est inscrite au catalogue des variétés dites de conservation du Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS). Les agriculteurs du Luberon risquaient donc de se retrouver hors la loi.

De plus, la procédure relative à l'inscription d'une nouvelle semence au registre coûte cher et la semence de blé meunier d'Apt, cultivé ailleurs, sur un autre sol, sous un autre climat, peut perdre sa spécificité, son identité.

La directive européenne de juin 2008, puis un règlement technique paru au J.O du 06 janvier 2009 a cependant créé, au titre de la biodiversité, un registre des semences locales, (un peu à part !), gratuit, avec homologation de l'UE. Or le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ratifié par la France prévoit « le droit des agriculteurs à conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme et d'autres matériels de multiplication et à participer à la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'au partage juste et équitable des avantages en découlant » ■



Le mouton boulonnais participe à la restauration des pelouses calcicoles.

Ph: PNR Caps et Marais d'Opale.



Ph: PNR Luberon.

Variété ancienne de blé qu'une vingtaine d'agriculteurs ont décidé de cultiver à nouveau.

actuellement sur un prototype de confiseur individuel. Le châtaignier produit aussi un bois de qualité, et le parc favorise l'installation de scieries mobiles, il travaille avec des ébénistes, et il édite des livres, des guides gastronomiques, et surtout il organise les Castagnades, fêtes de la châtaigne qui durent tout l'automne et attire des visiteurs de toute la vallée du Rhône et du sud de la France.

Très peu d'agriculteurs ardéchois ne vivent que de la châtaigne, mais 600 à 700 s'en servent pour diversifier leur production. Ils en produisent au total 5 000 tonnes par an sur les 6 000 hectares de vergers exploités et 200 d'entre eux la transforment et commercialisent leur production.

En 1985, des techniciens du Parc naturel régional du Luberon avaient retrouvé une variété ancienne de blé, très locale, le blé meunier d'Apt, intéressante sur le plan gustatif et qui est mieux supportée par les personnes intolérantes au gluten. Depuis quelques années, une vingtaine d'agriculteurs ont décidé d'échanger leurs graines, de cultiver à nouveau le blé meunier d'Apt. Un moulinier fait désormais la farine et des boulangers font un pain qui bénéficie de la marque "Produit du Parc du Luberon". Le blé meunier d'Apt a été aussi inscrit à « l'arche du Goût » pour devenir un produit "Sentinelle du Goût" par l'association Slow-food France.

Et le devoir d'expérimenter

Le Centre Régional de Ressources Génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG) est une mission spécifique d'Espaces naturels régionaux, structure commune aux trois Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais: Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et Avesnois. Le CRRG s'investit depuis plus de 20 ans en faveur "de la sauvegarde et de la valorisation des espèces végétales et animales cultivées ou domestiquées dans les campagnes du Nord-Pas de Calais", autrement dit précisément pour la biodiversité ordinaire et domestique.

Il s'agit là d'une mission originale où sauvegarde rime avec valorisation, où les parcs jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur de ce patrimoine, où chaque citoyen doit s'engager.

Dans le domaine des animaux d'élevage, la Région-Nord-Pas de Calais, est le berceau de race du cheval Trait du Nord et du Boulonnais, du mouton Boulonnais, de la vache Rouge Flamande et la Bleue du Nord. Ces cinq races à petits effectifs sont toutes menacées.

Le CRRG intervient sur les aspects génétiques, apporte un appui technique aux associations d'éleveurs, contribue à la promotion en lien avec les trois Parcs du Nord Pas de Calais.

Il a également retrouvé et mis en collection 150 souches locales de légumes cultivées dans la région. Il s'attache à renouveler les

semences qui perdent leur pouvoir germinatif et relance auprès des maraîchers et des jardiniers amateurs les variétés anciennes les plus intéressantes.

Le verger conservatoire régional, implanté à Villeneuve d'Ascq sur 8 hectares, permet la conservation de 700 variétés de pommes, 490 de poires, 150 de pruniers et autant de cerisiers. Ce patrimoine fruitier est valorisé avec l'INRA ou dans le cadre de projets transfrontaliers avec la Wallonie en vue de la création de nouvelles variétés à grande qualité gustative et résistantes aux maladies.

Pour le grand public, il anime des stages de tailles et de greffes, favorise la replantation d'essences fruitières... Ainsi les deux bouts de la chaîne sont tenus : la gestion des ressources génétiques, la valorisation auprès des habitants relayée par les trois parcs de la région.

C'est dans ce même esprit que le Parc naturel régional du Haut-Languedoc organise chaque année ses Journées scientifiques, mêlant interventions de spécialistes et illustrations sur le terrain. En 2010, le programme s'est articulé autour de la brebis Lacaune. Cette race locale - Lacaune est une commune du parc - est étroitement liée à l'économie et à la culture du territoire. Avec des aptitudes bouchères et surtout laitières, c'est la race emblématique du fromage de Roquefort.

Année de la biodiversité oblige, la brebis Rouge du Roussillon, race locale à petits effectifs, a aussi été mise à l'honneur. La brebis a façonné le paysage du Haut-Languedoc et est à l'origine du passé industriel de la région de Mazamet, considérée en 1950 comme la capitale mondiale du délainage (séparation de la peau et de la laine par le procédé de l'échauffe). Cette activité, aujourd'hui disparu, laisse pour témoignage une architecture, des usines, un musée. C'est autour de ce patrimoine social, économique et culturel que se sont déroulées, les 25 et 26 septembre 2010 à Lacaune, les journées scientifiques du parc.

Nous l'aurons vu dans ce dossier, l'objectif des parcs est d'améliorer la qualité de la biodiversité sur l'ensemble de leurs territoires, dans toutes ses dimensions : naturelle, culturelle, paysagère, sociale, économique, touristique, en impliquant une grande diversité d'habitants, d'usagers, de professionnels, d'élus. Les parcs participent activement à rénover les liens sociaux et humains autour de la nature, bref à « socialiser la biodiversité plutôt que la sacraliser » pour reprendre une phrase de Bernard Chevassus-au-Louis au Congrès des Parcs.

Il n'existe pas de frontières entre biodiversité « remarquable » (Cf revue Parcs 64) et biodiversité « ordinaire », mais elles se nourrissent l'une de l'autre. De même, la biodiversité comme l'action des Parcs ne peuvent se borner à leurs périmètres. Entre alors en jeu, pour préserver les fonctionnalités de la nature, la politique de trame verte et bleue : le sujet du prochain dossier ■



Ph: PNR O. DELVAL/ENVAR

Le CRRG permet la conservation de centaines de variétés de pommes, de poire, de prunes et de cerises.



La biodiversité c'est ma nature : une campagne ludique, créative et participative autour du lien qui unit

êtres humains et biodiversité.

Pendant cette année internationale de la biodiversité, les citoyens se sont mobilisés en masse autour de la campagne « La biodiversité c'est ma nature ». L'Appel Citoyen a réuni plus de 22 000 signatures et plus de 10 000 portraits "biodiversité" ont été créés (association d'un animal et d'un visage, ici Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs). L'année 2010 s'achève mais l'enjeu est toujours là : elle doit être le point de départ d'un fort engagement de tous les acteurs ! En 2011, le site de la campagne fera peau neuve.

D'ici là, retrouvez l'appel citoyen, créez votre portrait biodiversité et retrouvez les relais de la campagne : www.LaBiodiversiteCestMaNature.org ■



Ph. PNR Martinique.

Martinique

Le pharmacien **Emmanuel Nossin,** défenseur des savoirs traditionnels d'ethnobotanique et de médecine traditionnelle.

Afin de lutter contre l'érosion inexorable de la connaissance des plantes traditionnelles et de leur utilisation dans l'île, un pharmacien met en place, avec le Parc naturel régional de la Martinique, un projet de plantations d'herbes médicinales dans toute la Martinique

C'est un projet ambitieux que mène Emmanuel Nossin avec l'appui du parc. « Je viens de conclure un accord de principe avec le Président du parc afin de monter ce projet », précise cet ethno-pharmacologue passionné de 62 ans, pharmacien dans le village du Prêcheur, au nord de la Martinique. « Mon projet consiste à remodeler le paysage de notre île pour le rendre plus esthétique mais aussi plus utile, en cherchant à perpétuer le savoir culturel mais également en permettant à la population de se soigner à partir de ces plantes médicinales. ». Concrètement, l'idée est a priori simple mais sans aucun doute assez complexe à mettre en œuvre : des plantations d'herbes médicinales seraient disséminées sur les principaux espaces publics de l'île. En cas de catastrophe naturelle, ces jardins médicinaux – surtout ceux qui seraient implantés dans les points de forte fréquentation ou au contraire d'accès difficile - permettraient de répondre à toute une série de petits maux qui pourront être traités efficacement sur place, en l'attente des secours. C'est pourquoi ils ont été baptisés « Plantothèque d'urgence ».

Savoir utiliser la médecine traditionnelle...

Ce projet s'appuie sur un partenariat avec le réseau Traditional Medicine for the Islands, (Tramil). Créé en 1982 par l'organisation non-gouvernementale ENDA-Caraïbes, en République Dominicaine, il a permis de constituer un réseau de recherche sur la médecine traditionnelle des pays de la Caraïbe.

Tramil propose des solutions alternatives scientifiquement confirmées, aux médicaments brevetés trop coûteux pour les populations pauvres de ces pays. Observant que les populations rurales sont plus familières avec les plantes médicinales qu'avec tout autre médicament, le réseau souhaite garantir la sûreté, l'efficacité et l'accessibilité de ces médicaments naturels.

La démarche Tramil s'appuie sur des enquêtes auprès des communautés rurales afin de redécouvrir les plantes que les mères utilisent le plus fréquemment pour traiter les maladies communes de la famille. Les chercheurs étudient les propriétés de chacune des plantes en considérant leurs bienfaits, leur composition chimique et les dangers potentiels. Ils communiquent ensuite aux utilisateurs potentiels leurs conclusions concernant la sécurité ou la toxicité de telle ou telle plante.

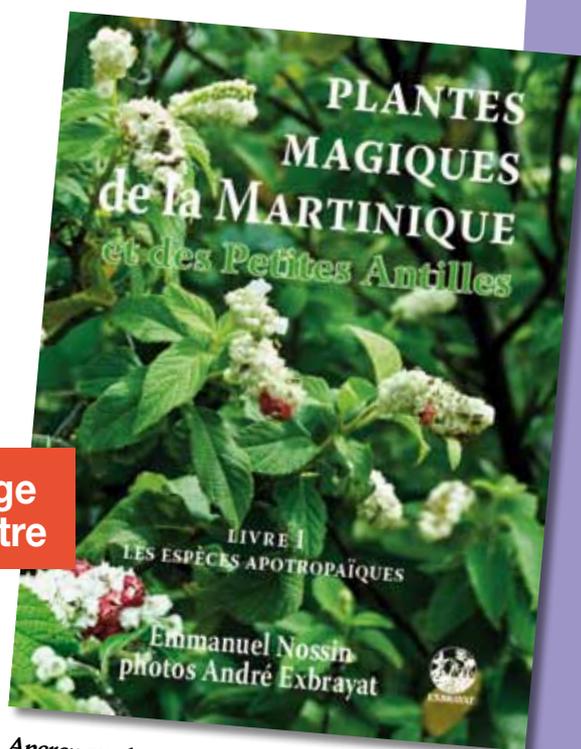
Et valoriser le paysage

À ce jour, l'équipe scientifique a évalué plus de 150 variétés de plantes médicinales (sur 350). Les résultats ont été diffusés, entre autres moyens, par la publication d'une pharmacopée qui fournit des renseignements détaillés sur les plantes et leur bon usage. Quelques universités de la région ont commencé à puiser dans

cette pharmacopée caribéenne afin d'initier les étudiants en médecine et en sciences paramédicales aux plantes traditionnelles utiles pour les premiers soins. Tramil s'est aussi engagé à préserver la biodiversité et à garantir l'usage durable des ressources médicinales traditionnelles par des stratégies locales et nationales. Le réseau encourage par exemple les familles de l'Amérique centrale et de la Caraïbe à aménager un jardin particulier ou communautaire, pour y cultiver leurs plantes plutôt que d'aller les cueillir dans la nature. « Pour ce projet, nous utilisons les résultats du réseau Tramil qui offre une grande diversité de plantes qui sont certes médicinales mais qui aussi, pour certaines, présentent l'intérêt d'être esthétiques. Dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire et de développement touristique, ces plantations contribueront donc à mieux valoriser nos paysages », conclut Emmanuel Nossin, ajoutant qu'un important travail de formation et d'information auprès des habitants sera nécessaire pour que cette pharmacie à ciel ouvert devienne opérationnelle ■

Contact
Parc de la Martinique
Tél. 05 96 64 42 59
email : PNRM@wanadoo.fr

Ouvrage
à paraître



Aperçu sur les plantes magiques
de la Martinique
et des Petites Antilles,
par Emmanuel Nossin, photographies d'André Exbrayat,
aux éditions Exbrayat.

Brière

Jean-Henri Pagnon et son couteau Morta.

Briéron d'adoption, Jean-Henri Pagnon conjugue à St-André des Eaux sa passion d'enfant pour le couteau de poche et son choix d'adulte pour une région où git, sous l'eau des marais, un matériau incomparable : du bois en cours de fossilisation, appelé Morta. C'est désormais le nom aussi d'un modèle de couteau de son invention qu'il confectionne sur place et vend aux amateurs d'objet unique et typique d'un terroir.

Artisan-coutelier nouvellement installé à son compte, au cœur du Parc naturel régional de Brière (Loire Atlantique), Jean-Henri Pagnon a situé son atelier, ouvert au public, dans l'ex-abri de jardin familial ; là où il remisait ses meubles le temps de rénover son habitation, à St-André des Eaux.

Arrivé à St-Nazaire il y a 10 ans, il explique s'être attaché à cette région en raison d'une certaine qualité d'accueil qu'il n'avait pas trouvé ailleurs. L'esprit briéron, celui de ses habitants proches de la nature, l'a agréablement surpris. L'esprit des lieux, à travers l'une de ses ressources emblématiques, ensevelies sous les eaux du marais lui a soufflé une idée originale : un modèle de couteau de poche incomparable, outil qu'il apparente à « *un compagnon toujours à portée de main, aussi fidèle qu'utile* ». Il l'a déposé sous le nom de « Morta » car il célèbre un matériau du même nom, typique de la Brière. La rencontre, entre ce matériau local tout à fait spécifique et une passion venue de son enfance (« *Ah, toi et tes couteaux !* » s'entendait-il sempiternellement dire) aboutit à la création des Ateliers JHP.

Balade en chaland en Brière ; sous l'eau, une forêt de chênes ensevelie il y a 5 000 ans.



Une nouvelle marque, un nouvel entrepreneur sont lancés en cette année 2010.

Parce que la Brière est accueillante

Tous les ans en août a lieu la fête des « Chalandes fleuries » ; c'est au cours d'une édition de cette fête populaire, dédiée aux barques à fond plat typiques des marais de la Brière que le chemin de Jean-Henri Pagnon croise celui de Gérard Desrues, un sculpteur régional utilisant un bois noir, imputrescible, d'une étonnante légèreté, le Morta. Son histoire a de quoi enflammer l'imagination : une forêt de chênes brusquement submergée vers la fin du Néolithique dort sous les marais de Brière. Noyés depuis 5 000 ans, ces arbres sont en cours de fossilisation et fournissent le Morta, un matériau en quelque sorte « endémique ».

Avec les chutes de Morta gracieusement données par l'artiste, le Briéron d'adoption a imaginé puis réalisé de ses mains son premier couteau de poche. Il en a déposé la marque. « *Le Morta n'existe nulle part ailleurs* », s'enthousiasme l'artisan coutelier : c'est le fruit sans rival d'une histoire et d'une géologie uniques ; ce bois en cours de fossilisation, il l'arrache parcimonieusement des entrailles d'une terre de tourbière octroyée à ses habitants, libre de taxes, par François II duc de Bretagne. Les Briérons en sont collectivement propriétaires donc depuis le XV^{ème} s. Le Morta est un matériau caché mais relativement abondant, qui refait surface par exemple à l'occasion de la réfection des digues. Mais c'est aussi un matériau qui se mérite et lui donne du fil à retordre : Jean-Henri Pagnon l'extrait lui-même, autant que de besoin, et s'exerce à trouver le meilleur moyen de le remiser et de le faire sécher sans qu'il ne se fende ni se torde afin de pouvoir le travailler correctement, pour un « fini » lisse, solide, de belle facture.



Monts d'Ardèche

Julien Delmaire, slameur et animateur de son territoire

Julien Delmaire est un jeune poète contemporain, tombé amoureux des Monts d'Ardèche et qui devient petit à petit un des "artisans" culturels du parc.



Ph. DR.

Pour l'élégance du néolithique...

Le manche du couteau à sa « griffe » (Le Morta des ateliers JHP), est d'une élégance sobre, qui rappelle un peu les objets polis datant du Néolithique mis au jour par les archéologues. Entre tradition et modernité, l'invention de l'artisan coutelier a tout d'abord séduit un réseau d'internautes ayant en commun la

Ph. DR.



Un bois datant du néolithique en cours de fossilisation.

passion du couteau de poche. L'été dernier dans son atelier de nombreux visiteurs ont écoulé son stock, qu'il est en train de reconstituer. Objectif pour l'an prochain : 650 couteaux proposés à la vente. Un restaurant des environs, « La Mare aux oiseaux » et la Maison Courty à Paris (14^{ème}) exhibent quelques-uns de ses modèles. Des guides du parc ont adopté le Morta. Et vous ? ■

Pour en savoir plus :
www.couteaux-morta.com

Julien Delmaire a 33 ans, une compagne et un enfant né en Ardèche. Lui est originaire du Nord et c'est là qu'il a découvert le slam en 2001. Il a assisté à des lectures publiques, il a écrit et il s'est mis à déclamer ses textes. Il s'est pris de passion pour cette poésie, pour l'oralité, il a rencontré des éditeurs et a finalement décidé d'en faire son activité principale en 2005. Il en vit, depuis, en montant sur scène et en animant des ateliers d'écriture.

"Ce n'est pas facile de définir le slam, dit-il. C'est d'abord une écriture, contemporaine, de jeunes poètes qui décident non pas de publier seulement, mais de déclamer oralement leur texte, écrit ou improvisé devant un public. C'est donc une performance, et le ton est celui de la scansion. C'est la tradition des poètes grecs, ou des troubadours du moyen âge européen, ou des griots africains. On s'accompagne de musique ou pas, selon les moments, les moyens et l'inspiration".

Ce lillois d'origine s'est installé en Ardèche par choix en 2008, pour mettre la ville en parenthèses, et il sait que depuis, l'Ardèche imprègne son écriture. L'un de ses textes : « Les Mains du Monde » publié en octobre dernier par le parc, le dit ainsi :

*"(...) Celui qui tisse les trames du ciel
qui entremêle les nuages
dans son atelier
seul
avec une vieille radio, qui chante
un blues rouillé par les soleils d'automne
C'est un artiste, vous savez
un artisan, si vous voulez
Mais la frontière entre les mots
est si ténue comme la laine tressée à l'encolure des
montagnes (...)"*

De son propre aveu, quand il écrit, il "interprète" le territoire, comme on interprète un paysage. Il décrit, il explique, avec des mots qui s'entrechoquent pour faire une musique que les mots ordinaires ne savent pas jouer.

C'est très précisément pour cette raison qu'il s'est vite trouvé en lien avec l'équipe du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Ils avaient envie de cette lecture poétique du paysage qu'il propose, et lui avait l'impression que les questions

posées par son écriture trouvaient un écho dans le discours du parc... "Ce fut, dit-il, une vraie et belle rencontre".

Cette activité d'artisan local des mots lui permet de vivre, mais il n'est pas enfermé dans les montagnes et passe des semaines en France ou à l'étranger, pour des rencontres, l'animation de stages ou des séries de spectacles. En 2010 il fut invité au festival international de Medellin en Colombie et à la Biennale de poésie de Dakar.

A Montpezat-sous-Bauzon où il réside, il est directeur artistique de l'association Le Golem qui œuvre pour la diffusion de la poésie francophone en mettant en place depuis mars 2010 des résidences d'écrivain. Il est aussi directeur artistique du Festival des Voix du Volcan autour des arts de la Parole à Montpezat, ce qui lui permet d'accueillir dans les Monts d'Ardèche des artistes des mots, comme lui.



Ph. Martheu Garroulégat

Il est ainsi devenu un des animateurs de la vie locale, un poète, engagé dans le paysage, la nature et le partage avec les poètes du monde entier ■

Bibliographie :

- *Nègre(s)* Éditions Périplans. 2006.
- *Le Mur s'efface* Éditions L'Agitée. 2007.
- *Ad(e)n* Éditions L'Agitée. 2007.
- *Xylographies*, Éditions L'Agitée. 2010.
- *Les Mains du monde*, Éditions du PNR. 2010

Anthologies et recueil collectifs

- *Slam entre les Mots* : Anthologie Édition La Table Ronde, 2007
- *Frontière(s)* Édition L'Agitée, 2007
- *Poésie d'Ailleurs* textes écrits par des collégiens lors d'ateliers d'écriture animés par Julien Delmaire, Édition L'Agitée, 2007

Documentaire :

- « *Slam ce qui nous brûle* » Temps Noir Production 2008

Contact :

Association

Le Golem

Email :

[diffusion.legolem](mailto:diffusion.legolem@gmail.com)

@gmail.com

Téléphone :

Gaëlle Jeannard

administratrice

06 25 77 25 90

CONGRES 2010

Les 6, 7 et 8 octobre 2010, près d'un millier de congressistes a participé au Congrès national des Parcs naturels régionaux sur le thème « La biodiversité, atout des territoires ? Préserver la biodiversité et développer les territoires, le défi des parcs ».

Ce Congrès a marqué l'un des temps forts des rencontres organisées dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité. Depuis plus de 40 ans, la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel, culturel et humain constitue le cœur de métier des 46 Parcs naturels régionaux, dont le réseau constitue la première infrastructure écologique du pays.



Ph. L'annelle Michèle Joyeux

mique où la préservation de l'environnement constitue un enjeu majeur.

■ Des personnalités et une soixantaine d'experts : les travaux ont débuté par une table ronde introduite par Bernard Chavassus-au-Louis, qui a été chargé de l'étude sur le prix de la biodiversité

par Jean-Louis Borloo, Ministre d'État.

■ Des animations : les travaux se sont articulés autour de 7 ateliers, complétés par 14 circuits de découverte, en présence d'intervenants experts. Avec également : le marché aux initiatives des parcs et de leurs partenaires qui a présenté des actions exemplaires en matière de défense de la biodiversité et la projection du film "Un monde pour soi".

Retrouvez toutes les informations sur le site web : www.congres-des-parcs.fr

En 2011, c'est le Parc des Vosges du Nord qui aura le plaisir d'accueillir les congressistes.

Ces journées ont porté sur la biodiversité dans sa dimension économique : "Une approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, ou très concrètement : quelle est la part de la biodiversité dans la constitution du PIB ? ", pour reprendre les termes du Président de la Fédération des Parcs, Jean-Louis Joseph.

■ Un lieu : le Parc de la Montagne de Reims. Les 46 parcs, les Régions, les collectivités, les associations et organisations socioprofessionnelles et tous les partenaires se sont réunis dans un territoire exceptionnel, une terre viticole à forte valeur écono-

territoire du parc. Les échanges se sont terminés par un apéritif à base de produits des parcs offerts par les parcs franciliens et ceux de l'IPAMAC.

Contacts :

Claire Heinisch, puis France Drugmant, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 86 20, Mail : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Etienne Clair, Parc du Livradois-Forez, Mail : dev.eco@parc-livradois-forez.org

Ninon Bardet, Collectif Ville Campagne, Mail : ninon@installation-campagne.fr

3 nouveaux décrets portant renouvellement de classement de Parcs sont parus à la rentrée :

Le Parc Scarpe-Escaut a obtenu le renouvellement de son label le 30 août dernier. Outre la poursuite de la maîtrise de la périurbanisation et de la valorisation des sites miniers, sa charte porte une ambition transfrontalière avec la Belgique. De nombreuses mesures (eau, tourisme, éducation...) ont une portée transnationale ; cela conforte la démarche de création du parc naturel transfrontalier du Hainaut, qui devrait aboutir à l'horizon 2022.

La nouvelle carte d'identité du parc : 55 communes, 48 970 ha, 191 000 habitants

Le Parc de la Brenne a obtenu son décret le 3 septembre. Sa charte s'oriente particulièrement vers la valorisation et la transmission des patrimoines, la performance environnementale et l'attractivité du territoire. Il conforte également les innovations audacieuses réalisées au cours de la précédente charte autour du développement social (maison de l'enfance...). Parmi les nouvelles ambitions, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'urbanisme rural durable sont deux défis qu'il lui faudra relever d'ici 2022.

La nouvelle carte d'identité du parc : 51 communes, 182 700 ha, 33 756 habitants.

Where to watch birds ?



7 Parcs naturels régionaux ont travaillé ensemble sur le tourisme de nature à destination des anglais. Ils se sont concertés et travaillent en réseau pour proposer une offre de séjours spécifiquement adaptée à la clientèle britannique, friande d'ornithologie. Ces parcs ont participé conjointement, en août 2010, au British Birdwatching Fair au nord de Londres et ont édité des livrets présentant les sites permettant l'observation des oiseaux et les espèces intéressantes des britanniques. Actuellement la collection comporte 5 livrets et ne demande qu'à s'étoffer. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Fédération des Parcs.

* Brenne, Brière, Forêt d'Orient, Haut Languedoc, Loire Anjou Touraine, Marais du Cotentin et du Bessin, Perche.

Contact : Géraldine Chancel, Parc de la Brenne, g.chancel@parc-naturel-brenne.fr

Un séminaire sur les formes d'appui à l'installation des producteurs en circuits courts dans les régions,

s'est tenu le 15 septembre dernier à Paris. Organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et la FRCIVAM Bretagne, il est venu clôturer les travaux entrepris sur cette thématique depuis plusieurs mois dans le cadre du sous-groupe « Agriculture & Alimentation » du Réseau Rural Français. Il a été l'occasion de diffuser les 21 fiches expériences élaborées au cours de ces travaux, et de rassembler plus de 120 participants autour des

questions relatives à l'installation en circuits courts : Quels sont les enjeux de l'installation en circuits courts ? Qui sont les candidats à l'installation en circuits courts ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? Comment améliorer l'accompagnement des porteurs de projets ?

Enfin, en cohérence avec la thématique des circuits courts, le déjeuner était intégralement composé de produits bénéficiant de la marque « parc ».

Contacts :

Claire Heinisch, puis France Drugmant, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 86 20,

Mail : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Pascal Aubrée, FRCIVAM Bretagne,

Mail : pascal.aubree@civam-bretagne.org

Site du Réseau Rural : www.reseaurural.fr

Une session d'information « vivre et travailler dans un Parc naturel régional »

était organisée à Paris le 2 octobre par le Collectif Ville Campagne, la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Parc du Livradois-Forez pour des candidats à l'installation en milieu rural.



Ph. DR.

Après une présentation de la méthodologie à adopter pour structurer son projet professionnel et son projet de vie cette session a été l'occasion d'exposer à la trentaine de participants ce que sont les parcs et ce qu'ils mettent en place en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets. Mis à l'honneur, le Parc du Livradois-Forez a présenté son territoire, ses atouts et ses spécificités, pour conclure sur la description de Cap-Actif, le réseau des organismes d'appui à la création et reprise d'activités sur le



Ph. PNF Brenne.

Un important investissement pour les jeunes dans le parc de la Brenne.

Enfin, le décret concernant le Parc de l'Avesnois est paru le 3 septembre. Sa charte ambitieuse de répondre à trois grands défis : faire de l'Avesnois un réservoir de biodiversité régional, renou-veler sa ruralité, investir sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour le développer. Au bilan du parc, on retiendra notamment son action emblématique relative à la préservation du bocage de l'Avesnois, fruit d'un important investissement humain et financier.

Restitution nationale de l'appel à projet « Les Parcs naturels régionaux et la Trame verte et bleue »

Le 30 juin dernier avait lieu la restitution nationale de l'appel à projet autour de la Trame verte et bleue lancé fin 2008 par le ministère en charge du Développement durable. Cette journée, organisée en partenariat avec la DATAR et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a rassemblé 250 personnes.

Les enseignements des 5 projets retenus (25 parcs concernés) y ont été présentés sous l'angle de la définition de trames, de la gouvernance ou encore de la mise en œuvre opérationnelle de la Trame verte et bleue.

Rappel des 5 projets :

- « Arcs écologiques franciliens entre ville et campagne » porté par les 4 parcs de la région Ile-de-France et leurs partenaires;
- « Acceptabilité et faisabilité d'une politique stratégique de Trame

verte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » porté par les 5 parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs partenaires ;

- « Identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées » porté par 11 parcs du Massif central et de Languedoc-Roussillon, le Parc national des Cévennes et leurs partenaires ;
- « Identification de la trame écologique du littoral guyanais » porté par le Parc de Guyane ;
- « Intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification à l'échelle locale et territoriale » porté par les 3 parcs de la région Basse-Normandie et leurs partenaires.



Ph. J. Bussière / PNR Grands Causses

Retrouvez le programme et l'ensemble des présentations de cette journée sur le site du MEEDDM : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Restitution-de-l-appel-a-projet.html>

Contact : Claire Hamon, Fédération des Parcs, chamon@parcs-naturels-regionaux.fr

Signature d'une convention de partenariat avec l'ONCFS



Le 5 octobre 2010 a été signée une convention de partenariat pour cinq ans entre Jean-Louis Joseph et Jean-Pierre Poly, directeur général de l'ONCFS. Les deux partenaires s'engagent à renforcer leurs relations de travail au niveau national et à favoriser la même démarche entre parcs et délégations régionales de l'ONCFS. Ce dernier reconnaît ainsi les parcs comme des espaces privilégiés pour le respect du droit de l'environnement et pour une gestion concertée de la biodiversité à l'intérieur desquels des actions exemplaires et innovantes doivent être mises en place. Des actions locales sont déjà menées en partenariat : montage d'une formation sur le piégeage des rats musqués en Avesnois, cogestion de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges, travail commun en Chartreuse pour la réintroduction du bouquetin, en Pyrénées catalanes pour la sauvegarde du Grand tétras, en Brière pour le recensement des limicoles nicheurs.

Contact : Thierry Mougey, Fédération des Parcs
Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

Biodiversité et forêt : Tout un programme !

Huit projets viennent d'être sélectionnés dans le cadre du programme de recherche « Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques » (tranche 2010-2014). Piloté par le Ministère chargé du développement durable avec le soutien financier du Ministère chargé de l'agriculture et le concours du Groupement d'intérêt public ECOFOR (écosystèmes forestiers), ce programme vise à développer les connaissances sur la biodiversité des espaces boisés

et à apporter des éléments de décision. La tranche précédente de ce programme, achevée en 2009, a donné lieu à un ouvrage synthétisant les résultats de huit projets (disponible auprès d'ECOFOR).



Ph. ECOFOR

Les principaux thèmes abordés dans la nouvelle tranche concernent la mesure de la biodiversité et ses relations avec les indicateurs en vue de leur transférabilité aux gestionnaires, les effets réciproques entre biodiversité et itinéraires sylvicoles, enfin la distribution de la biodiversité dans l'espace. La Fédération des Parcs est membre du comité d'orientation du programme.

Contact : Jean-Luc PEYRON (directeur ECOFOR)
Tél. 01 53 70 21 70
Mail : secretariat@gjp-ecofor.org

L'Éducation à l'environnement et au développement durable dans les parcs

vient de faire l'objet d'un livret. Il est le fruit du travail d'équipe entre les 46 Parcs naturels régionaux, et présente à travers des exemples concrets les spécificités et la diversité de leurs actions en la matière.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un véritable fil rouge qui mobilise les femmes et les hommes autour de toutes les grandes missions des parcs, et qui ouvre à d'autres modes de vie. Les approches et méthodes déployées par les parcs entremêlent les domaines artistiques, culturels, scientifiques, en restant toujours proche du terrain. Leur particularité est aussi d'inscrire l'action éducative dans le cadre d'un projet de territoire (inscrit dans notre document fondateur, la Charte), en totale cohérence et de façon transversale avec les autres missions du parc.

GRT Gaz a soutenu la réalisation de ce document.

Contact : Martine Magnier Parc des Caps et Marais d'Opale,
Tél. : 03 21 38 92 18 - Mail : mmagnier@parc-opale.fr



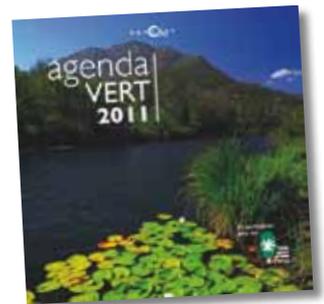
Sur le même thème, ENRx Nord Pas de Calais vient de publier un cahier technique



« Comment créer un agenda 21 scolaire ». Ce cahier tire les enseignements des méthodes, partenariats et actions développés au niveau régional, notamment sur la base de l'expérimentation du Parc de l'Avesnois. Il vise à transférer l'expérience d'un parc vers l'ensemble des établissements scolaires de la région Nord-Pas de Calais et a pour but de généraliser cette démarche environnementale et éco-citoyenne.

Agenda Vert 2011.

Pour la deuxième année consécutive les éditions Crès et la Fédération des Parcs proposent un agenda consacré aux Parcs naturels régionaux. Essentiellement vendu auprès de grands comptes depuis avril, cette édition 2011 est aussi disponible auprès du grand public par Internet. Les photographies fournies par l'agence Naturimages sont accompagnés de textes mettant l'accent sur la preuve qu'« une autre vie s'invente ici ». Editeur responsable, Crès reversera, comme en 2010, 50% des bénéfices à trois actions de parcs en faveur de la biodiversité.



Un partenariat actif avec la Poste

Deux livrets collector de timbres consacrés aux Parcs naturels régionaux ont été réalisés par les délégations régionales Basse Normandie et Provence Alpes Côte d'Azur de La Poste avec la collaboration des Parcs concernés. Ces collectors sont diffusés en moyenne à 7 000 exemplaires.

Au niveau national, les Parcs étaient aussi présents cette année dans les deux livrets de timbres « Saveurs des régions » par une page consacrée aux produits marqués. Ces livrets sont diffusés à 8 millions d'exemplaires.



Enfin, la Fédération, épaulée par deux parcs, Haute Vallée de Chevreuse et Marais du Cotentin et du Bessin, a tenu un stand au salon national PhilaPoste en juin au Parc floral.

Contact : Olivier André, Fédération des Parcs,
Tel. 01 44 90 86 20, Mail : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Décembre 2010 N° 66

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Rédacteur en chef : Marc Gastambide
Secrétaire de rédaction : Olivier André
Comité de rédaction : Guy Poupart, Yvon Brunelle, Daniel Gielles, Marc Gastambide, Jean-Luc Varin et Olivier André
Conseils pour le Focal : Thierry Mougey, Claire Heinisch et Didier Olivry
Relecture : Martine Laborde et Valérie Petel
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Xavier Toutain, Michèle Bernard-Royer, Jean-Luc Varin, Olivier André
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : Paul Delgado
ISSN : 0982 6246

Voyagez avec les parcs naturels régionaux de France



Collector Parcs Naturels Régionaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Collector Parcs Naturels Régionaux
Basse-Normandie



Notre responsabilité c'est d'agir avec les acteurs des territoires pour un développement durable.

En Basse-Normandie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Poste partenaire de la Fédération des parcs naturels régionaux, a édité 2 collecteurs de 10 timbres qui valorisent la richesse et la diversité des parcs naturels régionaux.

En vente dans les bureaux de poste* et sur le site www.laposte.fr/timbres

*uniquement dans les bureaux de poste et carré-entreprise des 2 régions concernées.



LA POSTE

